



POITOU-CHARENTES



Projet de classement au titre des articles L.341-1
et suivants du code de l'environnement de

L'ÎLE D'OLÉRON

1. Rapport de présentation



Couverture :

Photo de droite : la Pointe de Chassiron

Photo de gauche : Vignes et boisement

©Thierry Degen - DIREN Poitou-Charentes

Projet de classement
au titre
des articles L.341-1 et suivants
du Code de l'Environnement
de

L'ÎLE D'OLÉRON

Département de la Charente-Maritime

Communes :
La Brée-les-Bains, Le Château-d'Oléron , Dolus-d'Oléron,
Le Grand-Village-Plage, Saint-Denis-d'Oléron,
Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Trojan-les-Bains

Février 2007

Sommaire

1 - Introduction.....	7
2 - Données générales.....	13
2.1 - Contexte administratif et réglementaire.....	14
2.1.1 - Limites administratives	14
2.1.2 - Intercommunalité, territoires de projet	14
2.1.3 - Population.....	14
2.1.4 - Documents d'urbanisme	14
2.2 - Mesures réglementaires de protection.....	16
2.2.1 - Patrimoine architectural et paysager	16
2.2.2 - Patrimoine naturel.....	18
2.2.3 - Directives européennes.....	20
2.2.4 - Inventaires	22
3 - Description et intérêt du site.....	25
3.1 - Les paysages littoraux	29
3.1.1 - Les grands massifs forestiers	30
3.1.2 - Les dunes et les plages.....	32
3.1.3 - L'estran	34
3.2 - Les terres intérieures	37
3.2.1 - Les paysages de marais.....	38
3.2.2 - Les paysages agricoles	44
3.3 - Les paysages urbains	47
3.3.1 - Les bourgs.....	48
3.3.2 - Perceptions depuis les voies de déplacements.....	52
4 - Délimitation du site à classer.....	55
5 - Conclusion	77
6 - Bibliographie.....	81

1

Introduction

Depuis septembre 2001, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Poitou-Charentes a engagé l'étude préalable de classement et d'inscription des sites les plus remarquables de l'île d'Oléron au titre des articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement.

Cette étude avait pour objectifs :

- d'analyser les possibilités de reconnaissance des sites et paysages emblématiques de l'île appartenant au patrimoine national, correspondant aux critères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque définis par la loi,
- et, a contrario, de délimiter les espaces ne répondant pas à ces critères.

Le projet de classement a fait l'objet d'un examen par l'inspection générale des sites en janvier 2002. Elle a confirmé l'intérêt patrimonial de ses paysages et précisé les principes à retenir pour la définition des contours du site classé.

HISTORIQUE

L'île d'Oléron a fait l'objet de plusieurs démarches de protection au titre des sites. La première d'entre elles est le classement en 1928 d'un massif de chênes verts à Boyardville. Ensuite, c'est en 1968 qu'intervient l'inscription de plusieurs moulins et de leurs abords immédiats. La première mesure de protection d'ampleur, à l'échelle de l'île, est l'inscription par arrêté le 15 Mai 1970 des « Franges Littorales et Marais d'Oléron ». Cette protection qui couvre 39 % de l'île devait permettre de contenir les phénomènes d'urbanisation dans les secteurs les plus sensibles, et de mettre plus rapidement en œuvre le classement si des projets contestables voyaient le jour. Dans le cadre du Schéma Directeur de 1990, le Projet d'Intérêt Général de l'Etat définit un périmètre encore plus large des sites à protéger au titre de la loi de 1930 sur l'île d'Oléron. Mais ces protections n'ont pas été mises en œuvre.

Il faudra attendre les années 2000 pour que le projet de site classé réapparaisse en même temps que le projet de révision du Schéma Directeur en Schéma de Cohérence Territorial. Le soutien des élus de l'île à la mise en œuvre de cette protection est beaucoup plus affirmé, puisque la nécessité du classement est clairement confirmée dans le Schéma de Cohérence Territorial approuvé le 27 décembre 2005.

UNE DEMARCHE CONCERTEE

Une première phase de concertation avec les élus de l'île a permis de les sensibiliser à la valeur emblématique des paysages de l'île, à la nécessité de les faire reconnaître au niveau national et aux bénéfices que le territoire pourrait tirer de cette reconnaissance.

Une présentation de ce projet aux élus de la communauté de communes de l'île d'Oléron a été effectuée par l'inspectrice des sites, en présence de M. le Préfet, le 17 Juin 2004. Cette réunion a permis de vérifier l'adhésion des élus au principe du classement de l'île. Ils ont demandé que le périmètre qui leur était présenté au 1/25000 soit précisé à l'échelle cadastrale en relation avec le Schéma de Cohérence Territorial du Pays Marennes Oléron, en cours d'élaboration à cette date, et avec les documents d'urbanisme des communes.

Le projet de classement a également été présenté en Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages de Charente Maritime le 6 juillet 2004. Elle lui a réservé un avis favorable.

Enfin, pour sensibiliser également les habitants à la fragilité de ce territoire et de ses paysages, la DIREN Poitou-Charentes a entrepris, en étroite relation avec la communauté de communes, de réaliser une exposition sur la fragilité des paysages oléronais. Cette exposition, composée de 18 panneaux, a circulé dans toutes les communes de l'île en 2005 et 2006.

Comme convenu lors de la présentation du 17 Juin 2004, une seconde phase de concertation a été engagée avec les élus de l'île à l'automne 2006. Commune par commune, le périmètre du site classé a été précisé à l'échelle cadastrale en relation avec les documents d'urbanisme et les projets des communes. Cette concertation a abouti au périmètre qui fait l'objet de la présente enquête administrative.

PRESENTATION DU SITE

L'île d'Oléron, avec une superficie de 175 km², est la plus grande île de la façade atlantique. Elle appartient à l'extrême partie occidentale du Bassin Aquitain, et présente des affleurements sédimentaires du Jurassique et du Crétacé. La direction unique, du nord-ouest vers le sud-ouest, des anticlinaux et des synclinaux est omniprésente dans les lignes de force du paysage et explique l'orientation de l'île. Entre ces formations, les golfes ont été comblés durant le quaternaire par des atterrissements successifs pour constituer les marais, formés d'argiles fines issues d'alluvions marines et fluviales, le bri, ou bien par des dépôts de sables pour construire de puissants massifs dunaires. Le trait de côtes tient sa relative diversité de ces caractéristiques géologiques et se partage en trois types tous inclus dans le site classé :

- Les falaises et rochers à la pointe nord de l'île,
- Les dunes, sur les côtes est et ouest de l'île,
- Les vasières en avant des zones de marais à l'est de l'île.

Le site classé concerne les 8 communes de l'île (soit du nord au sud : Saint Denis d'Oléron, La Brée Les Bains, Saint Georges d'Oléron, Saint Pierre d'Oléron, Dolus d'Oléron, Le Château d'Oléron, Grand Village Plage et Saint Trojan les Bains) et couvre une superficie de 21 800 hectares. Il compte 71 km² sur le Domaine Public Maritime et 147 km² sur la partie terrestre de l'île (soit 84 % de sa surface totale). Il comprend :

- Le Domaine Public Maritime jusqu'à la cote « 0 Marine »,
- Les anciens marais salants et les marais doux,
- Les plages, dunes et forêts dunaires,
- Les terres agricoles,
- Les bois, friches et landes sur le plateau agricole.

Les zones urbanisées et urbanisables sont, sauf exception, en dehors du site classé.

La première partie de ce rapport fait la synthèse du contexte administratif et des protections en cours sur l'île.

La deuxième partie démontre l'intérêt général, à la fois pittoresque et scientifique, que revêt l'île d'Oléron.

Enfin, la troisième partie détaille et justifie, commune par commune, le périmètre retenu pour le site classé.



Echelle 1/250000
Extrait du ©scan250 IGN



Données générales



2.1 - Contexte administratif et réglementaire

2.1.1 - Limites administratives

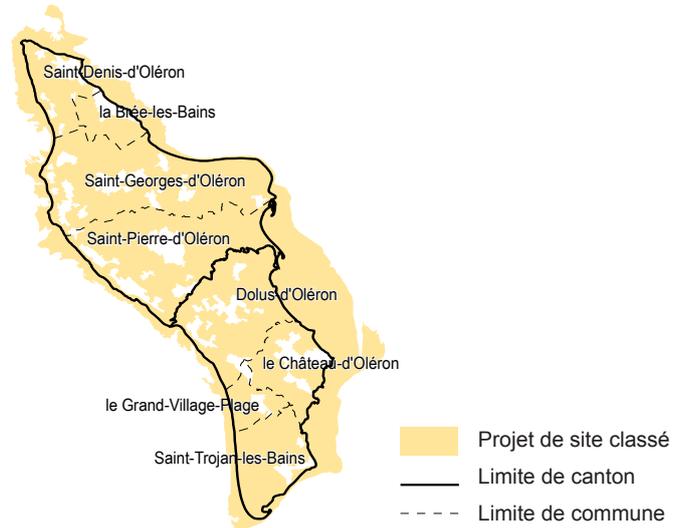
Le projet de classement de l'Île d'Oléron concerne le département de la Charente-Maritime, l'arrondissement de Rochefort sur deux de ses cantons et huit communes :

Canton de Saint-Pierre-d'Oléron

- La Brée-les-Bains
- Saint-Denis-d'Oléron
- Saint-Georges-d'Oléron
- Saint-Pierre-d'Oléron

Canton du Château d'Oléron

- Le Château-d'Oléron
- Dolus-d'Oléron
- Le Grand-Village-Plage
- Saint-Trojan-les-Bains



2.1.2 - Intercommunalité, territoires de projet

Communauté de communes

- Île d'Oléron (regroupant l'ensemble des huit communes de l'île)

Pays

- Pays de Marennes-Oléron (15 communes dont les 8 communes de la communauté de commune de l'Île d'Oléron).



2.1.3 - Population

Le recensement de la population de 1999 actualisé en 2004, 2005 et 2006 donne le nombre d'habitants suivant :

La Brée-les-Bains.....	743 habitants (2004)
Le Château-d'Oléron	3873 habitants (2005)
Dolus-d'Oléron	3043 habitants (2004)
Le Grand-Village-Plage	898 habitants (1999)
Saint-Denis-d'Oléron.....	1156 habitants (2004)
Saint-Georges-d'Oléron.....	3415 habitants (2006)
Saint-Pierre d'Oléron.....	6239 habitants (2005)
Saint-Trojan-les-Bains	1495 habitants (2004)

2.1.4 - Documents d'urbanisme

La situation des 8 communes de l'île au regard des documents d'urbanisme est la suivante :

Commune	Date d'Approbation du POS ou du PLU en vigueur	Date de prescription de la révision ou de la modification en cours
Saint-Denis-d'Oléron	16/09/2005	21/11/2006
La Brée-Les-Bains	18/12/1997	07/03/2003
Saint-Georges-d'Oléron	Pas de PLU	23/12/2004
Saint-Pierre-d'Oléron	11/07/2006	
Dolus-d'Oléron	04/11/2003	06/06/2006
Le Château-d'Oléron	14/12/2004	26/09/2006
Grand-Village-Plage	13/12/2005	07/11/2006
Saint-Trojan-les-Bains	04/05/1999	04/05/2006

Le Plan de Prévention des Risques de l'île d'Oléron a été approuvé le 13 Avril 2004.

La mise à jour des documents d'urbanisme a été arrêtée le 12 Avril 2005.

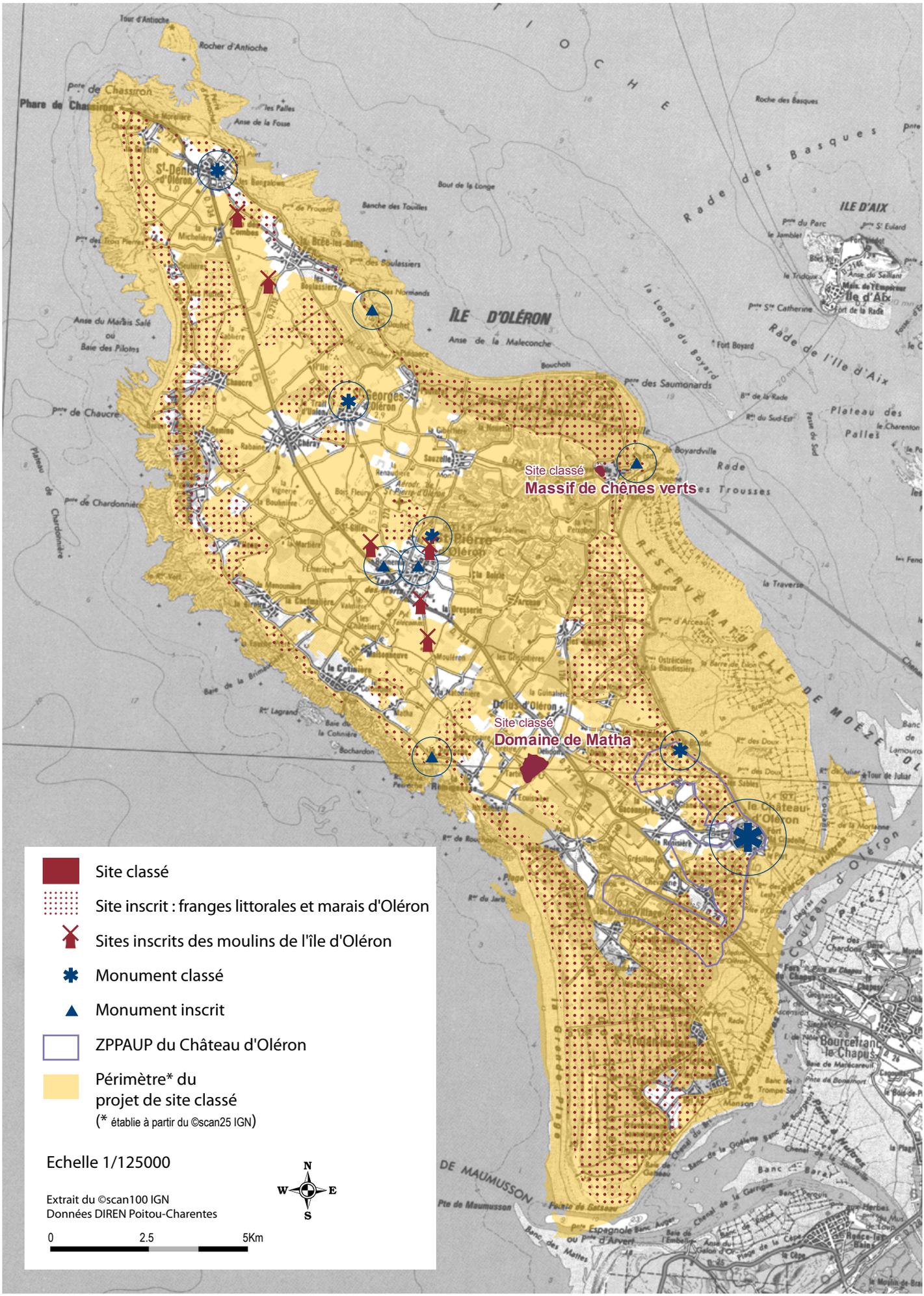
Tous les documents d'urbanisme ont également été mis en compatibilité avec le Plan Vélo 2 suite à la déclaration d'Utilité Publique du 16 Septembre 2005.

Le SCOT du Pays Marennes-Oléron a été approuvé le 27 Décembre 2005.

2.2 - Mesures réglementaires de protection

2.2.1 - Patrimoine architectural et paysager

La Brée-les-Bains	Moulin de la Brée, site inscrit du 25 juin 1968 Littoral de l'île d'Oléron, site inscrit du 14 mai 1970
Le Château-d'Oléron	Citadelle et fortifications, classées monument historique le 14 juin 1929 Dolmen d'Ors dit «La Piare», classé monument historique le 26 novembre 1940 Fontaine, classée monument historique le 24 avril 1937 Pont Vauban ou Napoléon, classé monument historique : 15 janvier 1979 Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager créée le 13 avril 2006 Littoral de l'île d'Oléron, site inscrit du 14 mai 1970
Dolus-d'Oléron	Chapelle du prieuré Saint Médard, de la Perroche, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 29 avril 1988 Domaine de Matha, site classé du 20 mars 1987 Littoral de l'île d'Oléron, site inscrit du 14 mai 1970
Le Grand-Village-Plage	Littoral de l'île d'Oléron, site inscrit du 14 mai 1970
Saint-Denis-d'Oléron	Église Saint Denis, classée monument historique en 1862 Moulin de Combes, site inscrit du 25 juin 1968 Littoral de l'île d'Oléron, site inscrit du 14 mai 1970
Saint-Georges-d'Oléron	Église, classée monument historique le 27 août 1931 Villa «Blockhaus», inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 11 décembre 1992 Maison Heureuse, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 23 juillet 2004 Massif de chênes verts à Boyardville, site classé du 11 octobre 1924 Littoral de l'île d'Oléron, site inscrit du 14 mai 1970
Saint-Pierre d'Oléron	Lanterne des morts, classée monument historique le 12 juillet 1886 Immeuble 74, rue de la République, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 22 octobre 1969 Château de Bonnemie (façades et toitures), inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 01 septembre 1981 Château de Bonnemie (intérieur du château en totalité), inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 04 octobre 1994 Église Saint Pierre, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 21 décembre 1988 Enseigne d'auberge, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 13 février 1928 Littoral de l'île d'Oléron, site inscrit du 14 mai 1970 Moulin de Coivre, site inscrit du 25 juin 1968 Moulin de la Borderie, site inscrit du 25 juin 1968 Moulin de Pierre –Levée, site inscrit du 25 juin 1968 Moulin des Gaillardes, site inscrit du 25 juin 1968
Saint-Trojan-les-Bains	Littoral de l'île d'Oléron, site inscrit du 14 mai 1970



- Site classé
- Site inscrit : franges littorales et marais d'Oléron
- Sites inscrits des moulins de l'île d'Oléron
- Monument classé
- Monument inscrit
- ZPPAUP du Château d'Oléron
- Périmètre* du projet de site classé
(* établie à partir du ©scan25 IGN)

Echelle 1/125000

Extrait du ©scan100 IGN
Données DIREN Poitou-Charentes

0 2.5 5Km

2.2.2 - Patrimoine naturel

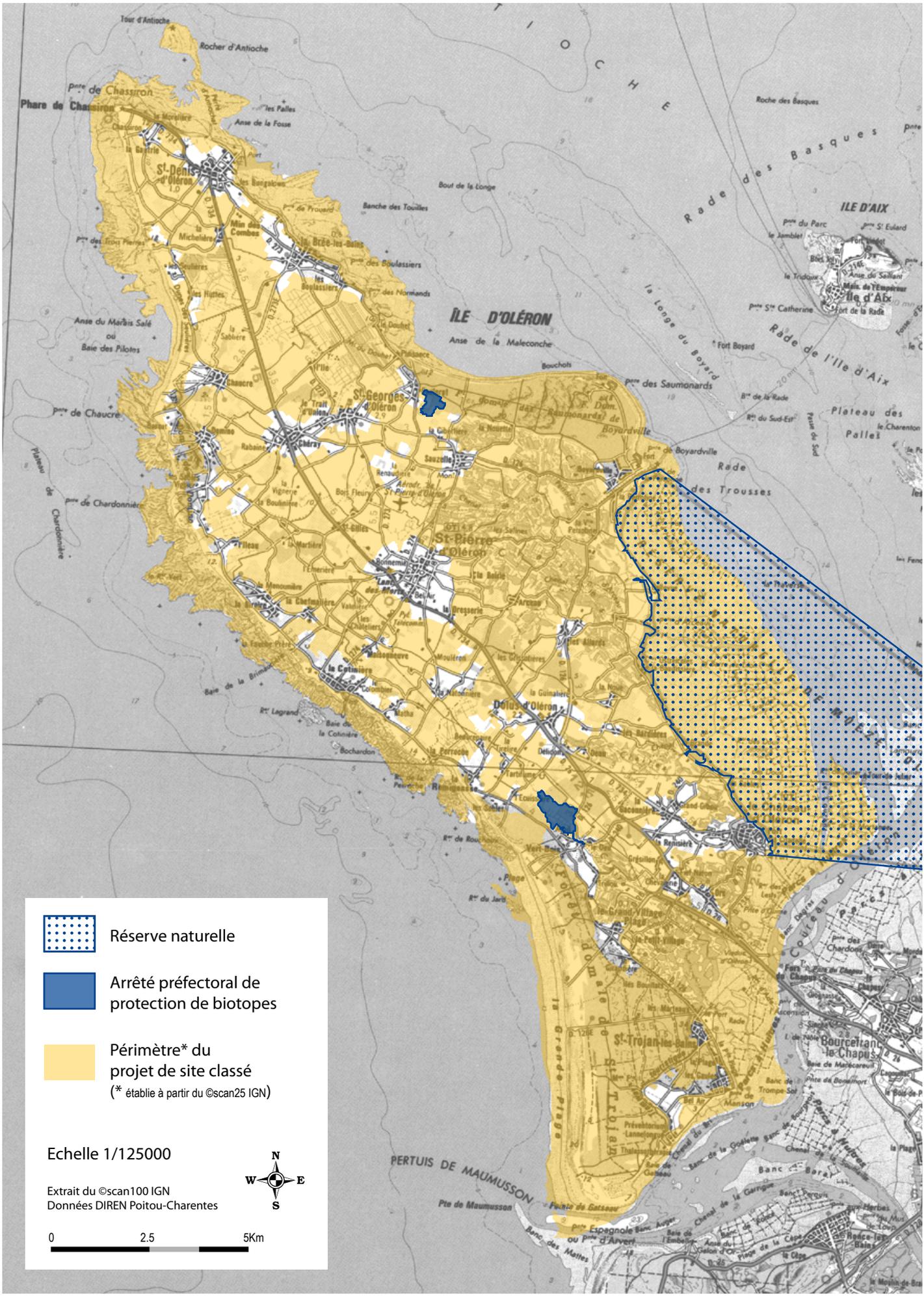
Réserve naturelle

Une réserve naturelle a été instituée le 27 mars 1993, dite « Marais de Moëze-Oléron».
Elle couvre l'ensemble du Domaine Public Maritime entre le Château-d'Oléron et Boyardville.

Arrêtés préfectoraux de protection de biotopes

Le marais d'Avail et le bois de la Parée sur la commune de Dolus-d'Oléron d'une surface de 56 hectares (arrêté du 16 décembre 1994).

Le marais de la Maratte sur la commune de Saint-Georges-d'Oléron d'une surface de 22,65 hectares (arrêté du 3 août 1995).



Réserve naturelle



Arrêté préfectoral de protection de biotopes



Périmètre* du projet de site classé
(* établie à partir du ©scan25 IGN)

Echelle 1/125000

Extrait du ©scan100 IGN
Données DIREN Poitou-Charentes



2.2.3 - Directives européennes

Le réseau Natura 2000 est composé de deux directives : la Directive CEE du 2 avril 1979 relative à la conservation des oiseaux sauvages, qui implique la préservation de leurs habitats sous forme de Zones de Protection Spéciale (ZPS), d'autre part la Directive Habitats Faune Flore du 21 mai 1992, portant sur la protection des habitats naturels et des habitats des autres espèces que les oiseaux. La Directive Habitats complète donc la Directive Oiseaux. La Directive Habitats a prévu plusieurs étapes dans sa mise en oeuvre : les états membres proposent à la Commission Européenne des Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC) dans un premier temps, afin que la Commission Européenne établisse un réseau de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC). Lorsque les états membres ont pris les dispositions de protection et de gestion appropriées à ces SIC, ils les notifient en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) auprès de la Commission. La France a choisi d'élaborer pour chaque site (ZPS ou SIC-ZSC) un Document d'Objectif (DOCOB) qui décrit les habitats et les espèces concernés, et préconise des objectifs de gestion appropriés, principalement sous forme de contrat auprès des agriculteurs ou des autres propriétaires. Des exonérations fiscales accompagnent ce dispositif.

SIC Marais de Brouage (FR5400431) et ZPS Marais de Brouage – Île d'Oléron (FR5410028)

Le Marais de Brouage et les marais oléronais sont une juxtaposition de nombreux habitats dominés par les prairies humides et des habitats côtiers. Les secteurs côtiers sont représentés par des plages, des vasières, du schorre (prés salés) et des secteurs de marais saumâtres, comprenant des bassins exploités partiellement pour l'ostréiculture. L'essentiel de la surface est cependant occupée par des marais doux. Sur le pourtour de la ZPS, se trouvent des secteurs bocagers. L'important réseau de fossés séparant les prairies constitue un habitat essentiel pour l'alimentation et l'installation de nombreuses espèces patrimoniales notamment d'oiseaux. La présence de nombreux bassins salicoles abandonnés depuis des périodes plus ou moins anciennes et diversement recolonisés par la végétation naturelle en fonction de l'hydromorphie constitue par ailleurs un facteur de diversité biologique et d'originalité paysagère essentiel.

Ce site abrite plusieurs espèces et habitats d'intérêt communautaire dont certains prioritaires (pelouses arrière-dunaires à Armoise maritime, Loustre d'Europe, Cistude etc...).

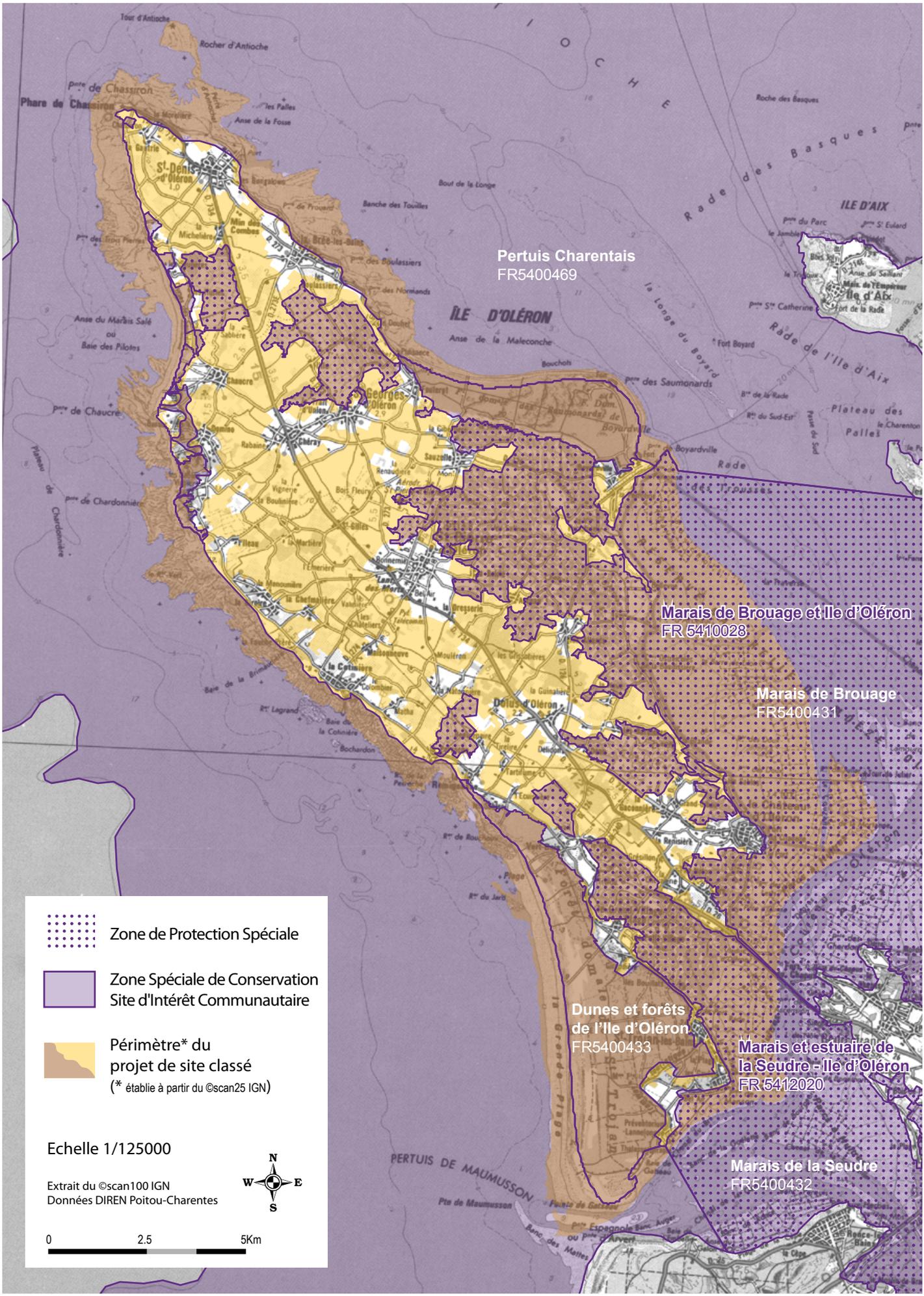
L'intérêt ornithologique de la zone est indéniable tout au long de l'année. Ce ne sont pas moins de 26 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux qui y ont été inventoriées, 31 espèces menacées au niveau national et 23 menacées dans la région du Poitou-Charentes.

ZSC Marais de Seudre (FR5400432) et ZPS Marais et Estuaire de la Seudre - Île d'Oléron (FR5412020)

Ce site s'étend de Saujon à l'île d'Oléron, incluant le marais de Seudre, le pertuis et ses vasières et les marais de Saint-Trojan, d'Avail et de la Perroche. Sur l'île d'Oléron les deux enclaves du marais d'Avail et du marais de la Perroche possèdent des habitats de types prairies hygrophiles planes, localement marécageuses à forte tendance dulcicole (nappe phréatique). Des surfaces en marais doux sont situées aussi plus en amont. L'intérêt ornithologique de la zone est indéniable. Parmi la liste des espèces inventoriées, 22 sont protégées, 13 sont menacées au niveau national et 10 espèces nicheuses sont menacées dans la région Poitou-Charentes.

ZSC Dunes et forêts de l'île d'Oléron (FR5400433)

Le site comprend deux ensembles écologiquement distincts mais liés sur les plans fonctionnel et dynamique : trois forêts littorales sur un système de dunes fossiles ainsi qu'un linéaire de cordons dunaires d'une largeur variable allant de quelques dizaines à plus de 500 m qui occupe l'essentiel de la façade ouest de l'île (interrompu toutefois localement par des secteurs urbanisés). Très ponctuellement (sud de la forêt de St Trojan) des vasières et de petits prés salés se sont développés à l'abri de flèches sableuses tandis que vers le nord de l'île (pointe de Chassiron), les dunes laissent la place à des micro-falaises calcaires. Ainsi défini, le site abrite de nombreuses associations végétales rares et originales dont plusieurs constituent le support d'habitats d'intérêt communautaire, certains considérés même comme prioritaires : forêt dunaire à Pin maritime et Chêne vert, pelouses dunaires à Armoise maritime et Raisin de mer, roselière tourbeuse à Marisque, fourrés à Saule des sables, bas-marais à Laiteron maritime etc...). Plusieurs dunes hébergent en outre des populations importantes d'une plante très rare, endémique des côtes atlantiques françaises, et dont la conservation est considérée comme prioritaire au niveau européen : le Cynoglosse des dunes. Une grande partie des sous-secteurs de ce site ont déjà été inventoriés au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en raison, notamment, de leur très grande richesse botanique (21 espèces protégées au niveau national ou régional, dont 12 menacées en France).



2.2.4 - Inventaires

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance et d'inventaire du patrimoine naturel (circulaire 91-71 du 14 mai 1991). Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

ZNIEFF de type 1

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

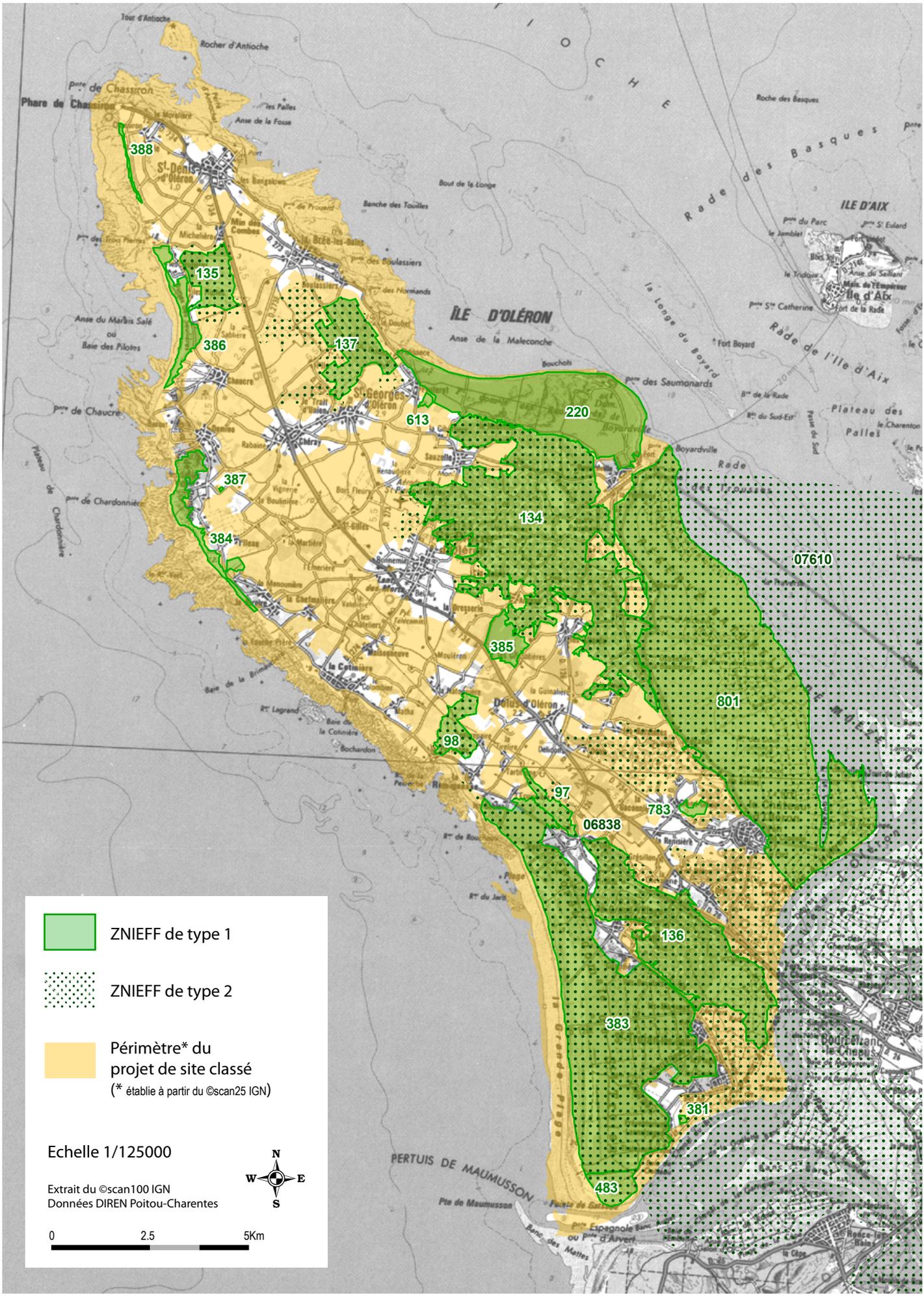
Sur l'île d'Oléron, ces zonages recouvrent principalement des boisements dunaires, des marais doux et des marais salés.

- n°097 Marais d'Avail
- n°098 Marais de la Perroche
- n°134 Les Salines
- n°135 Marais de l'Acheneau
- n°136 Marais de Saint-Trojan
- n°137 Marais du Douet
- n°220 Forêt des Saumonards
- n°381 Les Bris
- n°383 Forêt de Saint-Trojan
- n°384 Les Sables Boisseau
- n°385 Bois d'Anga
- n°386 Dunes des Seulières
- n°387 Carrières des sables Vigniers
- n°388 Falaise de la Vitrierie
- n°483 Baie de Gatseau
- n°613 Marais de la Maratte
- n°083 Fief Melin
- n°801 Vasières de la côte est d'Oléron

ZNIEFF de type 2

Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

- n°382 Massif de Saint-Trojan
- n°589 Marais et vasières de Brouage-Seudre-Oléron



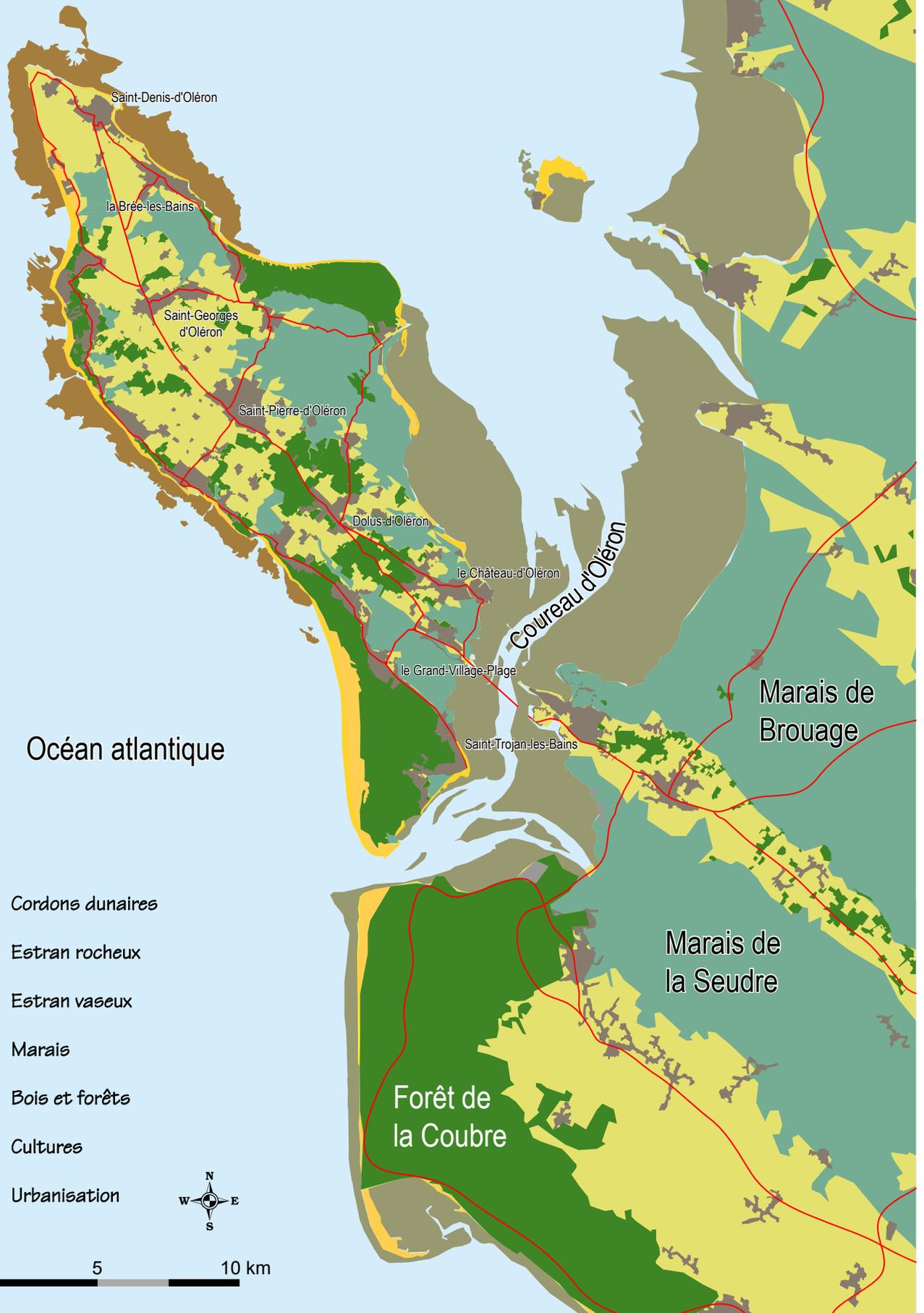
ZNIEFF de type 1
 ZNIEFF de type 2
 Périmètre* du projet de site classé
 (* établie à partir du ©scan25 IGN)

Echelle 1/125000
 Extrait du ©scan100 IGN
 Données DIREN Poitou-Charentes

Description et intérêt du site



Mer des Pertuis Charentais



Océan atlantique

Marais de Brouage

Marais de la Seudre

Forêt de la Coubre

-  Cordons dunaires
-  Estran rocheux
-  Estran vaseux
-  Marais
-  Bois et forêts
-  Cultures
-  Urbanisation



0 5 10 km

« Il y a quelque part sur les côtes de notre pays une grande île sablonneuse...Des bois de pins où passe le vent de la mer ; des marais salants où, pendant les chaudes journées d'été, le sel soigneusement ramassé en petits tas d'une blancheur de neige, répand une senteur particulière que les paysans appellent « odeur de violette » ... ; et des alouettes, des alouettes par milliers, chantant en toute saison, à pleine gorge, leur chanson joyeuse, en s'élevant dans le ciel. De grandes plages de sable, battues souvent et remuées par la houle d'ouest ; sur les dunes, des tapis d'immortelles et d'œillet roses, si odorants qu'ils envoient leur parfum jusqu'au large, aux navires qui passent. Des villages de pêcheurs aux maisonnettes toutes basses, toutes basses, comme blotties contre le sol par crainte des rafales qui soufflent de l'océan ; pauvres villages tout blancs de chaux comme les villages arabes, et nets, et propres, à ravir, avec des giroflées, des roses, des fleurettes poussant partout, parmi les pavés, blancs aussi, de leurs petites rues paisibles. »

Pierre LOTI

L'intérêt pittoresque et scientifique de l'île d'Oléron

L'île d'Oléron se compose de nombreux milieux qui, indépendamment les uns des autres, offrent une grande diversité d'ambiances et possèdent des qualités paysagères certaines. Les milieux forestiers particuliers des contextes littoraux, les marais salants reconvertis à l'ostréiculture et à l'élevage, l'estran vaseux, les platiers rocheux, les paysages agricoles iliens, sont des milieux pittoresques déjà reconnus par ailleurs. L'originalité de l'île réside dans l'étroite imbrication entre ces milieux et dans leur densité sur ce territoire lui-même fini, puisque cerné par les eaux. L'intérêt pittoresque du site sera donc décrit, dans cette partie, pour chacun de ces paysages, littoraux et intérieurs, en s'attachant notamment à définir la richesse des contacts avec les milieux limitrophes.

L'intérêt scientifique est double. Il est notamment lié à la richesse écologique des milieux naturels et aux spécificités de l'île qui l'ont favorisé. Ces milieux naturels participent étroitement à l'intérêt pittoresque. La diversité de la végétation ligneuse et herbacée, à travers les formes, les couleurs et surtout la stratification de la végétation en réponses aux différents gradients du milieu (stratification de la dune et de la lisière forestière en réponse aux embruns, stratification de la végétation à l'interface de l'estran et des marais en réponse à une immersion plus ou moins fréquente, stratification de la végétation au bord des claires en réponse à la variation des niveaux d'eau et de la salinité) est une composante essentielle de l'intérêt pittoresque. La faune participe également à l'intérêt pittoresque et scientifique, notamment à travers la diversité des espèces d'oiseaux qui animent les grandes étendues de marais et d'estran, et rythment l'île de leurs mouvements quotidiens ou migratoires. L'intérêt scientifique émane également du travail des hommes et de leurs capacités à exploiter ce territoire si spécifique en harmonie avec le milieu, puisqu'ils l'enrichissent en participant, notamment, à la création des différents gradients qui en font la richesse. L'originalité des techniques utilisées pour fixer la dune, gérer de façon précise les niveaux d'eau dans les marais salants et ostréicoles, répartir le cycle de l'huître entre l'estran et les marais, ... témoigne d'un savoir-faire technique important. Cette technicité a évolué pour s'adapter aux modifications des marchés et des conditions du milieu. La transition de la saliculture à l'ostréiculture, la rapidité d'adaptation de l'ostréiculture à des huîtres différentes et à l'évolution de la demande, l'évolution des techniques de protection littorale et de fixation de la dune sont autant d'exemple de cette adaptation. Les techniques anciennes ont de plus laissé leur marque dans le paysage qui s'enrichit ainsi à chacune de ces étapes.

C'est à travers ces différentes composantes que cette partie du rapport de présentation s'attachera à démontrer l'intérêt pittoresque et scientifique du site de l'île d'Oléron, et des altérations constatées.

L'absence de relief

« ton île ? Elle était allongée et très plate, comme une île échouée, une île enlisée... »

Georges LIMBOUR

Point culminant : 36 m d'altitude. Une grande partie du territoire en dessous du niveau de la mer... L'île est plate.

Il découle de ce caractère de nombreuses conséquences sur la perception et la nature des paysages. Les lieux ne se perçoivent que s'ils sont dégagés : le moindre obstacle, même de très faible hauteur, s'impose à l'horizon de l'observateur et peut cacher un autre paysage. Pas de vallées, de rivières, de pentes ni de coteaux : les paysages de l'île ne sont pas à rechercher dans le catalogue des panoramas, mais nécessitent une approche plus liée au cheminement, qui permet de découvrir une à une les multiples formes du territoire. Les paysages d'Oléron se présentent de plus en plus souvent dans les cartes postales et les livres sous la forme de photos aériennes, où se révèlent beaucoup plus facilement les beautés imperceptibles au sol, comme l'indique le très beau livre de photos d'Hugues CHEMIN, croisées aux textes de Georges LIMBOUR (éditions Local).

Une composition de couches horizontales

Pas de pentes, donc. La substance de l'île se trouve dans la présence de couches ou de pellicules horizontales de natures différentes, et les paysages naissent en fonction des formes que prennent les rapports entre ces différents films. La surface de la mer, l'estran sableux, les platières, les marais, le plateau central, l'épaisseur des forêts, celles des zones bâties et des vignes... Ces tissus se côtoient rarement avec franchise, si ce n'est aux falaises de Chassiron. Ailleurs, ils présentent des contours découpés, enchevêtrés (comme les marais et les terres) et plus encore, se superposent plus ou moins nettement, laissant apparaître la couche du dessous en se découvrant (la mer recouvrant puis découvrant les estrans), ou bien par les orifices d'une dentelle paysagère (les marais, troués de claires où règne la surface de l'eau). Dans son ensemble, ce système particulier de relations compose les paysages d'Oléron, y compris et peut-être surtout dans le peu de netteté des lignes.

Les beautés d'Oléron

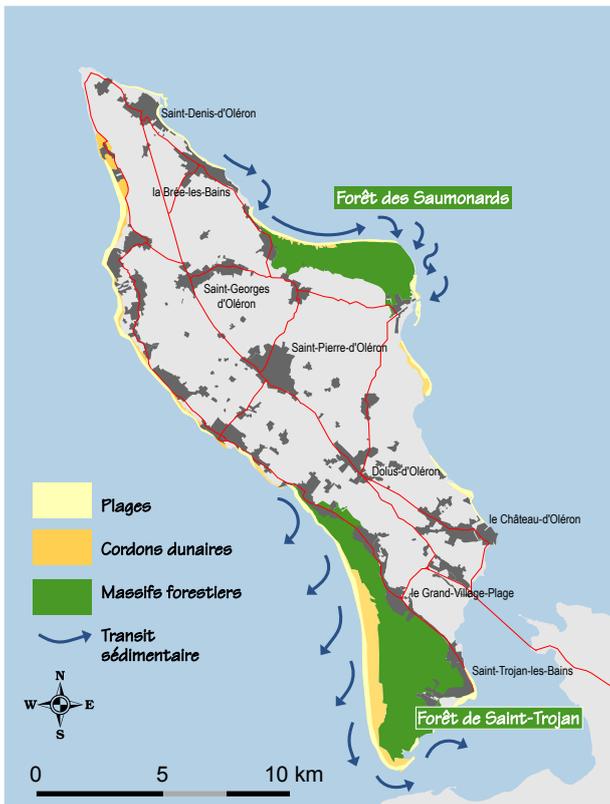
Ces caractères particuliers, propres à l'île, forment la base de sa beauté en même temps que sa singularité. Les différents tissus, terre, mer, villages, se mêlent avec leurs énigmatiques hésitations, dans la modestie sympathique des dimensions, le confort d'une promenade sans relief, et si le paysage n'offre pas de silhouettes spectaculaires, il rend hommage à la lumière et aux étranges relations entre des pellicules de territoire qui se recouvrent, se succèdent et s'épousent sans cesse. L'île offre cependant des paysages grandioses comme la côte de Chassiron à partir du phare du même nom, la pointe de Boyardville et ses bancs de sable en perpétuel mouvement, et la baie de Gatseau.

3.1 - Les paysages littoraux

Des contours incertains et mobiles

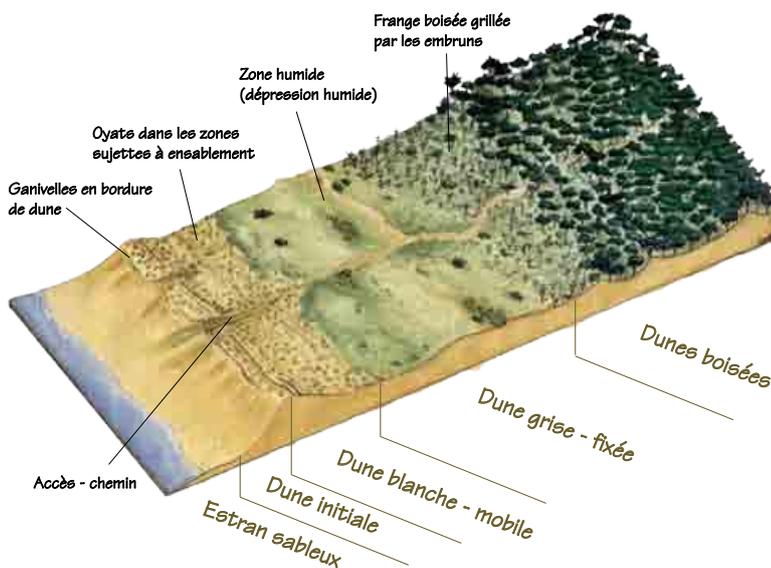
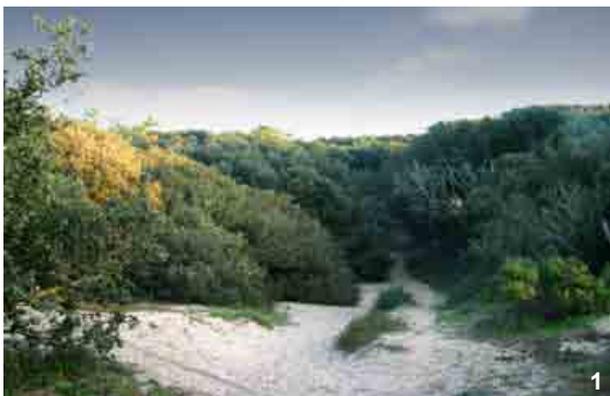
On dit que les géographes peinent à définir exactement les contours et la surface de l'île... on les comprend. La mer redessine sans cesse le trait du rivage, non seulement selon les marées, mais aussi en modifiant au fil du temps la position du trait de côte : les falaises rognées par la force des vagues reculent depuis toujours. De même, les dunes sont sculptées chaque hiver par les tempêtes, et le vent lui-même, avant la plantation de la forêt, a déplacé les dunes qui ont obligé Saint-Trojan à déménager. Les marais et l'estran, enfin, font-ils partie de la terre ou de la mer ? L'eau de mer les unit, avec le travail des huîtres... Tous les deux s'inscrivent, avec évidence, dans les paysages de l'île. Cette hésitation, cette mobilité, ne forment-ils pas finalement un des caractères les plus originaux de ce territoire ?





Intérêt écologique des milieux dunaires et forestiers

Les milieux dunaires de l'île d'Oléron présentent l'originalité d'être établis sur des sables calcaires qui permettent l'établissement d'une végétation thermo-atlantique particulièrement riche. La forêt mixte à chêne vert et pin maritime est ponctuée de dépressions humides interdunaires et de mares. La dune grise comprend des micro-dépressions dominées par le saule des sables. Les conditions climatiques particulièrement clémentes de l'île ainsi que la nature filtrante et sèche du substrat sablonneux ont permis le développement de milieux remarquables par leur végétation méridionale, abritant de nombreuses plantes rares en France ou en Poitou-Charentes comme le cynoglosse des dunes, le ciste à feuilles de laurier, le garrou, l'ornithope penné, ainsi que la spiranthe d'été et le liparis de Loesel, dans les dépressions interdunaires. Parmi les espèces animales, les plus remarquables sont le pélobate cultripède, petit crapaud fousseur d'intérêt régional majeur, le lézard ocellé (lézard vert méditerranéen), ici en limite nord de son aire de répartition, la rosalie des Alpes, insecte inféodé aux vieux arbres sénescents ou morts dans des dépressions forestières humides, le hibou petit-duc, dans le bois d'Avail, et le circaète Jean-le-Blanc, grand rapace nicheur dans la forêt de Saint Trojan.



1 : Accès à la plage de Treuil-Écuissière à Dolus-d'Oléron
 2 : Dans le massif forestier de Saint-Trojan
 3 - 4 : Forêt des Saumonards

3.1.1 - Les grands massifs forestiers

Perçues aujourd'hui comme l'un des sites naturels majeurs de l'île, les dunes de Saint Trojan ont été façonnées par six générations de forestiers qui ont perfectionné une technique originale de stabilisation du sable amené par l'océan. Des lignes de palissades ont été successivement édifiées et accompagnées de campagnes de plantations de pins. L'Office National des Forêts gère le massif depuis 1856 en combinant étroitement la protection du site, de la faune et de la flore, à l'accueil du public. Depuis une dizaine d'années, la tendance initiale «au gain de côte» a cédé la place à la plus forte érosion d'Europe. A la différence de Saint Trojan, le massif dunaire qui supporte la forêt plantée des Saumonards est naturel et ancien. Il est mentionné dès le XV^{ème} siècle. Les mouvements marins lui ont donné cette forme de pointe à la fin du XVIII^{ème} siècle, que les plantations de 1820 ont confortée.

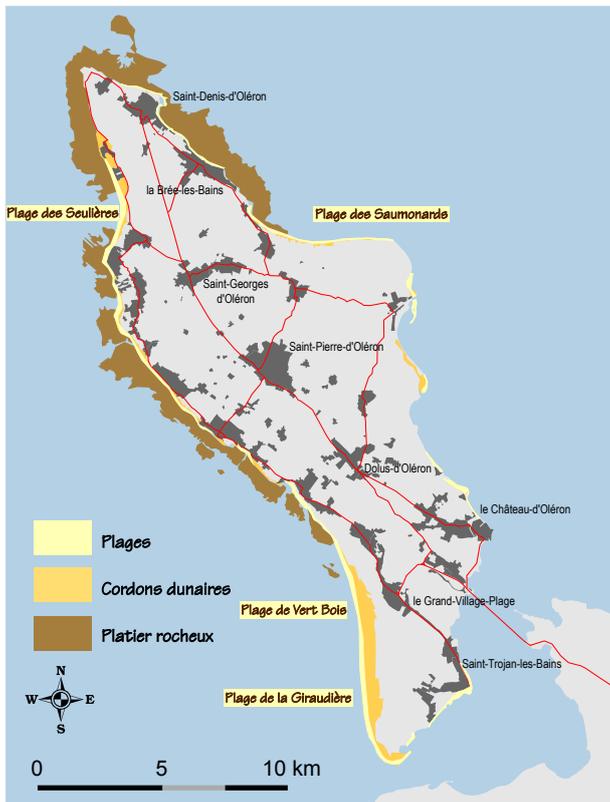
De l'intérieur, les paysages forestiers sont variés. L'intensité des reliefs dunaires, la densité du sous-bois de chênes verts, la proportion de chênes et de pins, créent une grande diversité d'ambiances. Des massifs monospécifiques à chênes verts réalisent des sous bois très sombres qui contrastent avec le sous-bois lumineux des pinèdes clairsemées. Les dépressions interdunaires longilignes et leur végétation de phragmites, saules et peupliers soulignent, à intervalle régulier, les avancées de la dune sur l'océan. Depuis la plage et la dune blanche, la forêt se fait plus ou moins présente.

Sur la côte Est, à Gatseau et au Saumonard, la lisière boisée s'avance jusque sur la plage, sans strate arbustive dense. La transparence qui en découle entre la forêt, la plage et la mer n'est pas sans rappeler des ambiances exotiques.

Sur la côte ouest, la forêt souffre davantage des embruns. La lisière boisée n'est perceptible que depuis le sommet de la dune blanche qui tente de la protéger. Les premières rangées de pins, pourtant en retrait du littoral, sont grillées par les embruns. Des massifs de saules ou de peupliers protègent parfois cette lisière et lui donnent une teinte grise en s'élevant progressivement jusqu'à la hauteur des pins. Ailleurs, les massifs monospécifiques de chênes verts s'avancent jusqu'à la dune blanche. La canopée forme alors une carapace vert foncée très dense qui s'ouvrent ponctuellement au niveau des cheminements d'accès à la plage.

Depuis l'intérieur des terres, la forêt dunaire souligne parfois les horizons lointains. Sa position surélevée sur les dunes que l'on devine sans les voir, contraste avec les premiers plans très plats des secteurs agricoles et des marais. Ce contraste s'exprime encore plus nettement au niveau des hameaux, Chaucre, Domino, qui sont implantés à l'abri de cette lisière boisée. Au niveau des transitions entre dune et marais, les essences hygrophiles aux teintes grises tranchent par leur silhouette et leur couleur avec le vert foncé des pins et des chênes-verts.





1 - 4 : Dune sur platier rocheux - les Sables Boisseau
 2 : Plage de la Giraudière
 3 : Platier rocheux - les Boulassiers

La fréquentation des plages

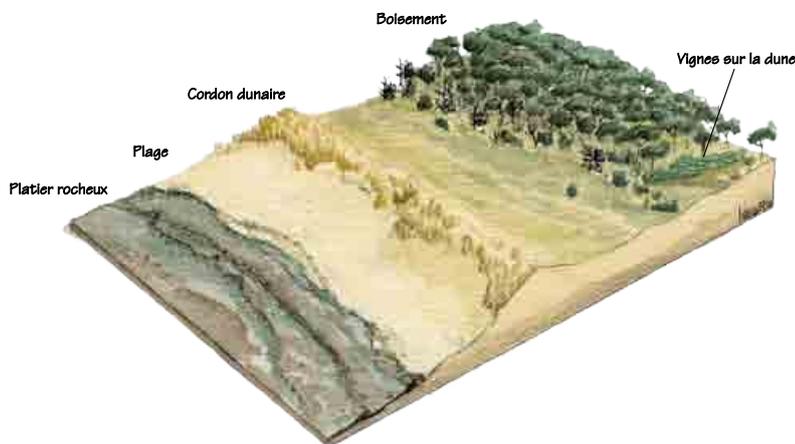
L'attrait des plages et de l'océan concentre la présence humaine sur le littoral. Les aménagements d'accès à la plage et d'usage sur les plages sont un enjeu fort de gestion au sein du site classé. De quelle façon atténuer l'impact visuel des parkings dont beaucoup sont localisés aujourd'hui sur la dune grise ? Comment intégrer le mobilier associé à cette fréquentation sans nuire à la naturalité des lieux qui fait leur charme ? La communauté de communes de l'île d'Oléron élabore actuellement un plan plage dont la mise en œuvre vise une amélioration visuelle des sites les plus dégradés et une harmonisation des aménagements à l'échelle de l'île.

L'érosion marine

L'ONF et les autres gestionnaires du domaine dunaire sont confrontés à la gestion du recul du trait de côte, actuellement l'un des plus forts d'Europe. Les aménagements de maintien des plages s'impriment aussi dans le paysage littoral. Les enrochements et les épis, à l'efficacité contestée et aux dérèglements multiples en aval, apparaissent lourds et grossiers sur le rivage. Des procédés plus légers et réversibles sont aujourd'hui expérimentés et s'inscrivent mieux dans le paysage dunaire. Ces techniques demandent cependant un suivi permanent.

Le camping sur parcelle privée

Le camping pratiqué sur des parcelles privées sans autorisation est très important : 3 800 parcelles sont concernées (source : les communes de l'île, 2003). Il s'agit de parcelles plus ou moins éparpillées dont le niveau d'aménagement est très varié. Le développement de bungalows et l'installation permanente de caravanes sont fréquents. À Saint-Georges-d'Oléron, environ 25 % des parcelles à camper ont un mobile-home. Le Schéma Directeur de 1990 considère le camping sur parcelles privées comme le problème majeur de l'île en matière d'hébergement : « Cette forme d'occupation a des répercussions extrêmement néfastes sur le plan paysager, et ce d'autant qu'elle a pour conséquence foncière la multiplication des espaces résiduels et en friches. Il en résulte un gaspillage du sol, un manque de clarté dans l'affectation de l'espace, qui induit une nouvelle perception : celle d'un espace confus, mal géré, désordonné ». Un des objectifs du site sera donc de résorber ce phénomène et notamment l'installation d'équipements ou de caravanes à l'année sur ces parcelles, ainsi que les implantations dans les milieux les plus sensibles sur le plan paysager ou naturel, en particulier sur les dunes, à proximité immédiate du littoral.



3.1.2 - Les dunes et les plages

Le cordon dunaire littoral est un milieu par définition très instable. Il comprend la succession dune mobile embryonnaire à agropyrum, dune blanche à oyat, dune fixée (ou dune grise) à immortelle. Toutefois, compte tenu du contexte actuel d'érosion marine généralisée, cette succession est assez souvent condensée (dune embryonnaire absente, contact direct dune blanche-forêt). Dunes et plages offrent ainsi une grande diversité d'ambiances.

L'étendue de la dune grise est maximale entre la forêt de Saint Trojan et l'océan. Elle met en scène une flore riche et odorante, adaptée à ce milieu difficile (substrat drainant et salinité forte). L'immortelle des sables en est une composante essentielle qui participe plus que les autres à la couleur et à l'odeur. Au sein de cette formation herbacée clairsemée, chaque plante se dessine plus nettement que dans des milieux herbacés plus denses, si bien que l'on y prête attention ici, alors que l'on ne la remarquerait pas dans une prairie dense de graminées. Sur la dune grise, ce sont donc les herbacées qui font le paysage et mettent en valeur leur physionomie spécifique adaptée à ce milieu. Certaines plantes poussent isolément, comme le cynoglosse ou le panicaut, et se détachent du reste de la végétation plus rase. D'autres forment de véritables tapis qui se substituent ponctuellement à l'immortelle. Le sédum et l'euphorbe des dunes contrastent par leur forme avec l'immortelle mais accentuent la dominante jaune de leurs floraisons.

La dune grise est également ponctuée de formations ligneuses. Pins maritimes, saules des sables, argousiers réalisent de petits îlots qui soulignent les microreliefs de la dune. En effet, ces formations marquent les secteurs les plus abrités de la dune. Mais malgré tout, la forme tortueuse des arbres et leur cime desséchée témoignent de la rudesse des conditions du milieu.

Les routes et chemins d'accès aux plages révèlent cette succession de milieux et de paysages de la forêt à la mer. Compte tenu de sa fragilité et de la nécessité de la protéger pour fixer le sable, l'accès à la dune grise est le plus souvent interdit par une clôture qui ne fait que souligner la valeur et l'importance de ce milieu.

Après la dune, la plage. Les grandes étendues linéaires de la Grande Plage, dominées par les dunes blanches, rappellent les plages des Landes dont on ne sait où elles se terminent. Les autres plages de l'île offrent davantage des ambiances d'anse, de baie ou de crique. L'anse de Malconche à Saint Georges d'Oléron, qui s'achève au nord dans le port du Douhet, la baie de la Perroche à Dolus d'Oléron, surveillée, sur sa pointe nord, par le Prieuré Saint Médard, la baie de Gatseau et son panorama sur le pertuis de Maumusson, la crique de la Jonchère à l'abri de la pointe des Normands, à la Brée les Bains, et bien sûr, l'immensité de la côte de Chassiron où la vue se perd à l'infini dans les embruns des rouleaux qui assaillent cette côte changeante, sont autant de lieux identifiés pour leurs ambiances et leurs échelles spécifiques. L'alternance de ces pointes et de ces golfes participe à l'animation de ce paysage littoral si convoité.

Les plages offrent évidemment une grande variété d'horizons, qui mettent en scène les ciels et les lumières. La façade Est de l'île est un lieu de contemplation de la façade continentale, qui se dessine plus ou moins nettement à travers les brumes maritimes. Au centre des Pertuis Charentais, l'île d'Oléron permet en effet d'apprécier quasiment l'intégralité du rivage continental de la Charente Maritime.

L'estran, sous toutes ses formes, offre un premier plan remarquable à ces vues plus lointaines.





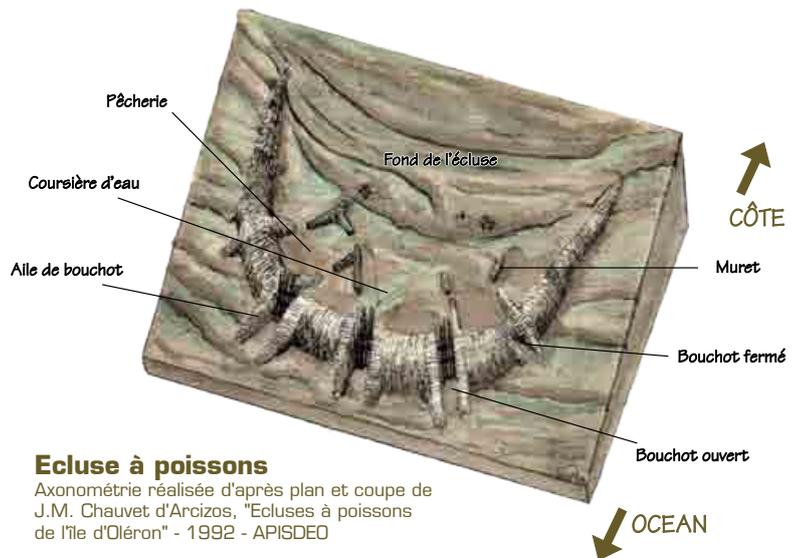
Les falaises et pelouses aérohalines de la pointe de Chassiron

Au sommet de la falaise, se trouve une étroite bordure de pelouse sèche remarquable par sa végétation à affinité méridionale dont certaines plantes très rares en Poitou-Charentes, avec parmi de nombreuses autres, le liseron à feuilles rayées, l'ophrys bourdon, la vipérine d'Italie. La végétation annuelle des laisses de mer, les falaises avec végétation des côtes atlantiques et les pelouses sub-atlantiques calcicoles sont des milieux protégés.

Sur ce site très fréquenté, ces pelouses originales sont soumises au piétinement. En plus d'une maîtrise des circulations automobiles et des stationnements, il reste donc à établir un plan de gestion prévoyant une reconquête des zones piétinées par une végétation spontanée, une limitation de la circulation piétonne, une gestion des pelouses favorables à la biodiversité.

Les vasières

La vasière d'Oléron est un site maritime majeur, où se développe une très riche couverture végétale d'herbiers à zostère, de la côte Est de l'île jusqu'aux zones de cultures ostréicoles en mer de Pertuis. Cette espèce végétale, nationalement protégée, est un facteur déterminant pour l'avifaune, en particulier la bernache cravant, oiseau migrateur dont la fréquentation atteint jusqu'à 25 000 individus en fin d'automne et qui crée un paysage sonore et visuel caractéristique. Il s'agit aussi d'un site de halte, l'hiver, pour certains limicoles tels que le pluvier doré, le grand Gravelot, et autres bécasseaux. Les flèches sableuses sont des repaires pour le pipit rousseline, et les abords de près salés abritent la gorge bleue à miroir. Cet estran, riche en faune, est protégé depuis 1993 par la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron.



Ecluse à poissons

Axonométrie réalisée d'après plan et coupe de J.M. Chauvet d'Arcizos, "Ecluses à poissons de l'île d'Oléron" - 1992 - APISDEO

- 1 : Vasières - Chalands
- 2 : Ecluse à poissons
- 3 : Parcs à huîtres
- 4 : Pointe de Chassiron

3.1.3 - L'estran

L'estran aux milles visages est une des grandes richesses de l'île. La promenade littorale permet d'apprécier sur de longues séquences la diversité de ses textures, de ses couleurs et de ses reflets. Il témoigne de la force des flots et du vent à déplacer des masses de sédiments considérables et à rogner la falaise. Il révèle également la capacité des hommes à tirer parti de cet espace tantôt inondé, tantôt exondé, que ce soit au travers des parcs à huîtres ou des écluses à poissons.

Vaste socle meuble aux limites sans cesse redéfinies au gré des marées, l'estran vaseux se développe le long de la façade est de l'île. Le niveau de la montée des eaux détermine la croissance de la végétation : là où le flux parvient rarement, poussent la spartine et la salicorne ; là où battent les flots, la vase est nue. C'est le lieu privilégié de la culture de la moule et surtout de l'huître. La vase capte la lumière d'une multitude de façon en fonction de sa texture et des motifs qu'y dessinent les mouvements de l'eau. Ce reflet contraste parfois si peu avec celui de l'eau qu'on ne sait plus où se trouve la limite entre les deux éléments. L'étendue de cet estran en fait un site unique dont il est difficile d'appréhender tous les charmes. Pour cela, il faut le parcourir à pied, enfoncé dans la vase jusqu'au genoux, se retourner vers le rivage qui semble rapidement si loin qu'on craint de ne pouvoir le regagner avant la montée des eaux. Au milieu de cet estran, le chant des oiseaux domine tout autre bruit et ce monde ne semble plus tout à fait appartenir aux hommes.

Les chenaux sont le lieu d'une activité permanente. Les perches qui les soulignent, les pans en bois qui les soutiennent, les pontons, sont un mobilier pittoresque caractéristique de cet espace où tout semble provisoire. Ces chenaux offrent également des images surprenantes comme le mouvement des plates ostréicoles dont seule la cabine dépasse de la vase, à marais basse,

tel le massif d'un sous-marin qui évoluerait dans la vase.

Les parcs à huîtres, au large de l'estran, sont peu perçus depuis la côte. C'est depuis le pont, à marée basse, qu'on perçoit le mieux l'étendue de ces « champs sous-marins » et de l'estran en général. Une des scènes les plus surprenantes est la convergence de toutes les plates ostréicoles du pays vers les parcs, quand la marée va les découvrir.

Au bout de l'île, face à l'océan, la falaise de Chassiron, à la proue d'Oléron, donne au spectateur la sensation d'être au bout du monde. La confrontation des eaux mouvementées avec les roches émergentes suscite émotion et saisissement. La montée au sommet du phare décuple ces vues sublimes. Ce phare date de 1836 et remplace une première construction de 1680.

Le platier rocheux est caractérisé par la richesse de ces lignes en lien avec les pendages des couches géologiques. Les textures, les couleurs, les reflets changent là aussi en permanence en fonction de la lumière et du niveau de l'eau.

Les écluses à poissons sont une composante indissociable de ce paysage du platier rocheux. Ces immenses pièges à poissons en forme de fer à cheval se fondent dans l'estran rocheux du nord de l'île. Héritées de temps ancestraux, certaines de ces constructions massives, spectaculaires, fonctionnent toujours comme réservoirs de pêche entretenus collectivement. Groupées, elles protègent le trait de côte et la falaise en absorbant l'énergie de la houle.

Lien étroit entre monde agricole et milieu marin, les propriétaires d'écluses sont en majorité des cultivateurs qui retirent de la mer deux éléments essentiels : la pêche pour leur alimentation, le varech pour l'amendement de leurs terres. La pêche aux écluses, comme la pêche à pied, a couvert, selon les époques, plus de la moitié des besoins alimentaires. C'est dire l'importance que les insulaires ont donné à ce type de pêche.



3.2 - Les paysages intérieurs

L'imbrication des paysages et de l'économie

Il est difficile d'envisager un territoire où les paysages et l'activité des hommes soient autant dépendants les uns des autres. L'ostréiculture, la viticulture et le tourisme sont nés de la présence des éléments, et en retour ont recomposé les territoires qui apparaissent aujourd'hui.





Du bassin salant à la claire ostréicole

Sur Oléron, le commerce du sel remonte au Moyen-Age. Les marais littoraux connaissent alors une première transformation importante lorsque débute la course à l'or blanc et que des monastères s'établissent à proximité de marais. A la fin du XVème siècle, l'ensemble des marais soumis à l'influence des eaux des Pertuis est aménagé pour l'activité salicole. Celle-ci nécessite à la fois un fort ensoleillement estival et une maîtrise complète des niveaux d'eau dans le circuit serpentant de bassin en bassin. Avec le déclin de la saliculture (il reste trois sites seulement sur Oléron), les bassins sont reconvertis en claires pour l'affinage des huîtres. Les « marais gats », sont laissés à l'élevage extensif sur les bosses (bovins, chevaux). Enfin, les marais plats, sans bassins, situés en fond de marais, sont également composés de prairies d'élevage.

Les enjeux paysagers associés à l'activité ostréicole

En moins d'un siècle, l'ostréiculture s'est adaptée à de nouvelles huîtres, la plate, la Portugaise, puis la Japonaise. Les techniques ont été profondément modifiées avec le passage de la « cueillette » sur l'estran, à l'élevage (réalisation des parcs sur l'estran) puis à l'affinage (l'ostréiculture a investi les anciens marais salants). La demande croissante en huîtres a accentué l'emprise ostréicole dans les marais. Cette appropriation des marais a permis de les entretenir pour éviter leur fermeture et la perte de diversité biologique qui risquait de découler de l'abandon de la saliculture. Des évolutions récentes ont modifié les paysages ostréicoles et la maîtrise de ces évolutions est un enjeu du site classé. Les cabanes ostréicoles et les villages ostréicoles sont en partie délaissés de leur usage traditionnel. Image forte de l'île, la transformation de ce patrimoine reconnu qui séduit beaucoup les touristes, sera un enjeu fort de gestion au sein du site classé. La réalisation de nouveaux bâtiments, souvent plus volumineux, adaptés aux techniques modernes et aux normes sanitaires, soulève un problème d'intégration visuelle. Le guide de l'architecture ostréicole réalisé par la DDE17 définit 11 recommandations pour la réalisation de ces bâtiments. Ces recommandations s'inspirent des motifs de la cabane traditionnelle en s'adaptant aux contraintes modernes. Enfin, des travaux de modelage ont lieu pour adapter la forme des claires ou étendre leur superficie, créer des voies de circulations des engins dans le marais. Tous ces travaux devront se faire au sein du site classé dans le respect des paysages et des milieux par un choix judicieux des formes de claires adaptées au contexte, et par le respect des techniques traditionnelle de terrassement, afin d'éviter une simplification préjudiciable à la qualité des paysages.

- 1 : Chenal d'Ors
- 2 : Chargement des huîtres
- 3 - 4 : Cabanes ostréicoles
- 5 : Claires ostréicoles

3.2.1 - Les paysages de marais

Les marais de l'île représentent presque 20 % de sa surface. Il s'agit en majorité des marais salés qui sont approvisionnés par l'eau de mer et, sur le côté ouest, de quelques marais doux qui sont approvisionnés par l'eau de pluie.

Les anciens marais salants composent un ensemble de prairies humides, fossés, anciens bassins transformés en dépressions plus ou moins inondées et diversement colonisées par une végétation spécialisée. La superficie est d'environ 3 000 ha, répartie en plusieurs ensembles, principalement situés sur la côte orientale de l'île. La grande diversité d'habitats et d'espèces résulte de la multitude des conditions qui y règnent :

- Humidité : permanente (mares, fossés), temporaire (immersion hivernale des marais, berges des canaux soumises à la marée, bassins avec hauteur d'eau variable),
- Salinité : eau de mer (canaux d'amenée), eaux saumâtres du réseau hydraulique et des bassins, eaux douces sur les marges du marais,...
- Activités humaines : exploitation ostréicole, fauche, pâturage, saliculture, chasse, circulation sur les bosses.

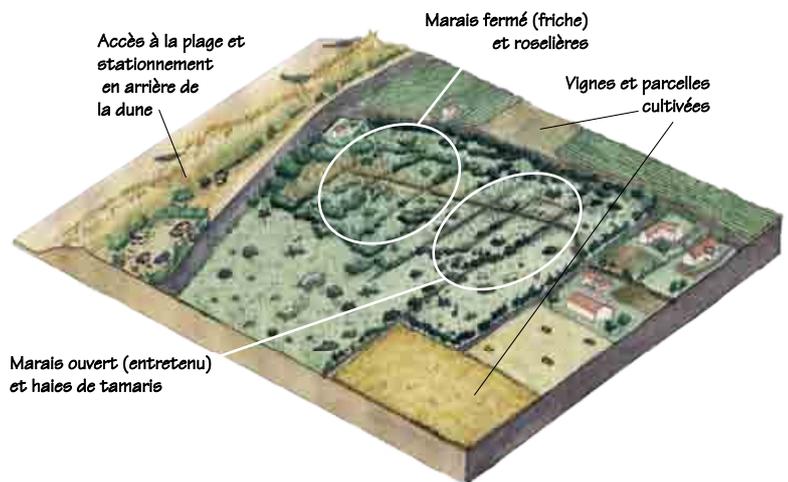
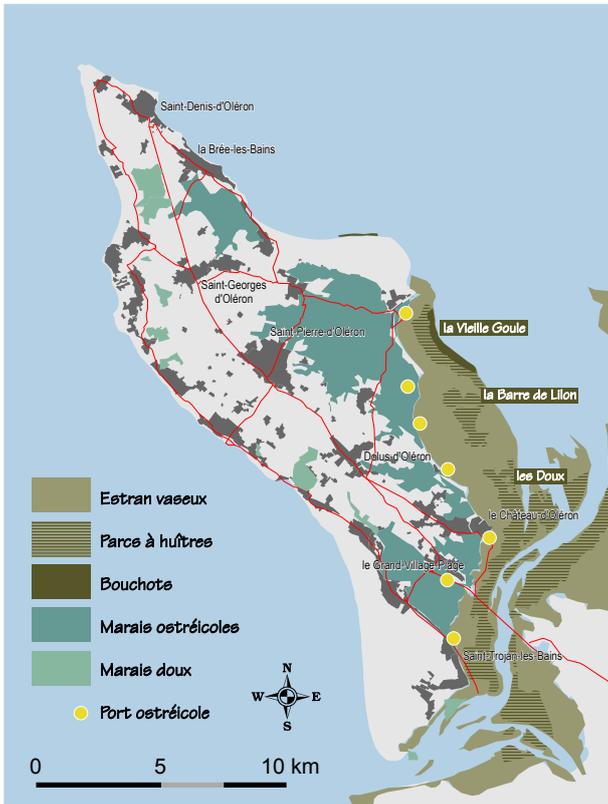
Les marais salés forment les plus grands espaces dégagés de l'île et permettent de ce fait d'apprécier l'étendue du territoire insulaire. Les structures végétales se composent d'arbres isolés et de quelques haies de tamaris qui ne ferment jamais les horizons. Les repères sont donc rares. De grandes étendues de ces marais restent finalement peu accessibles et mystérieuses. Les routes qui les parcourent épousent les contours des bassins avec une succession de courbes, de lignes droites et de virages à angle droit qui paraissent surprenants dans ce paysage si ouvert. Ces trajets sont d'une réelle qualité, avec l'impression permanente de se perdre si l'on est pas muni d'une carte.

Au sein de cet espace dégagé, tout se voit à une très grande distance, d'où la sensibilité de ce lieu à la réalisation de bâtiments de médiocre qualité, à la réalisation de terrassements trop hauts, ...

Les travaux de modelage incessants d'abord par les sauniers et ensuite par les ostréiculteurs, ont créé des paysages particuliers pour la richesse de leur micro-relief et la complexité du réseau hydrographique. Ce travail considérable est à comparer avec les paysages de terrasses (vignes, vergers, rizières) malgré son caractère moins spectaculaire par son horizontalité. Les formations herbacées sont là-aussi une composante forte de ce paysage, notamment à travers leur couleur qui s'unit à celle de la vase, et joue avec les reflets lumineux à la surface de l'eau. La diversité de ces formations et de leur paysage est étroitement liée aux techniques de gestion et d'entretien des espaces ostréicoles. Les oiseaux font partie intégrante de ce paysage qui est comme le décor de leurs activités et de leurs mouvements.

Le mobilier spécifique est un autre motif particulier de ce paysage de marais. Il est globalement très discret. Rare et de petite dimension, il se noie en effet dans l'immensité de ces paysages de marais. Mais lorsqu'on se trouve à proximité, il est mis en valeur. Les lignes électriques font d'une certaine façon exception et semblent plus visibles ici qu'ailleurs. Leur simplicité reste néanmoins en harmonie avec le site, à condition d'utiliser des poteaux en bois et que leur nombre n'augmente plus par rapport à l'état actuel. Le protocole des marais littoraux de 1991 recommande d'ailleurs l'enfouissement des nouvelles lignes dans les zones de protection spéciale des oiseaux.





- 1 : Pâturages
- 2 : Marais salé
- 3 : Claires ostréicoles en activité
- 4 : Le grand Marais Papinauds (marais doux)

L'écologie des marais

Les marais salants sont composés d'un grande diversité d'habitats différents essentiellement herbacés (groupements à salicorne, scirpales, roselières, groupements prairiaux,...) dont 16 sont d'intérêt communautaire. Certains groupements végétaux sont très rares sur le littoral atlantique français (par exemple, le groupement à puccinellie maritime et salicorne frutescente présent sur les bords des canaux). Ces marais sont inscrits en ZNIEFF de type I et en site natura 2000. De nombreuses espèces d'oiseaux rares et menacés y font halte en migration ou y nichent : petits échassiers, canards, oies, gorge bleue à miroir (sous-espèce atlantique), échasse blanche, avocette élégante, aigrette garzette. On note une forte interdépendance des marais entre eux, et avec les milieux voisins (océan) pour les oiseaux. La loutre d'Europe les fréquente également. L'intérêt floristique est également très élevé avec notamment :

- glaïeul de Byzance, et ail rosé (marais de l'Achenaud), serapias à petites fleurs (marais du Douhet), vesce de Bithynie (marais de Saint-Trojan) sur les bosses,
- renoncule de Baudot, renoncule trilobée dans les bassins,
- puccinellie maritime, limonium à feuilles de lychnis le long des canaux

La diversité biologique des marais doux est sensiblement moins élevée que dans les anciens marais salants (taille plus petite, moins grande diversité de conditions du milieu). On y trouve néanmoins plusieurs espèces de fort intérêt patrimonial, comme la grande douve, l'orchis des marais, le glaïeul de Byzance, la renoncule à feuilles d'Ophioglosse. La loutre y est également présente. Ces marais sont en relation étroite avec les anciens marais salants, surtout pour les oiseaux. Par exemple le busard des roseaux, nicheur dans les marais d'eau douce, se nourrit dans les anciens marais salants. L'état de conservation des milieux dans les marais pourrait être considéré comme satisfaisant. L'analyse révèle cependant plusieurs menaces susceptibles d'affecter la qualité des milieux, les deux principales étant la déprise agricole ou ostréicole, et la dégradation du système hydraulique. L'enfrichement n'est encore constaté que de manière ponctuelle mais la menace est réelle du fait de la fragilité de l'économie de l'élevage, même si dans des secteurs très humides, l'abandon d'une exploitation régulière peut conduire à la formation de roselières, intéressantes pour les oiseaux. La dégradation du fonctionnement hydraulique liée à la vétusté de certains vannages, à un défaut d'entretien de fossés... peut entraîner un assèchement estival des bassins, ou au contraire, à de brusques montées des eaux préjudiciables à la flore et à la faune liées aux zones humides. Les autres menaces sont la pollution de l'eau et le dérangement de la faune (oiseaux surtout) lié à la fréquentation touristique et au piétinement de la flore.

Les ouvrages hydrauliques soulignent de façon discrète la complexité des circuits de l'eau. Ils révèlent le perfectionnement de ce territoire dont les habitants ont appris à maîtriser la gestion des niveaux d'eau. Les parcelles ostréicoles sont organisées en « prise », avec un ouvrage de gestion principal du niveau et des « bondes » qui gèrent le niveau de chaque parcelle.

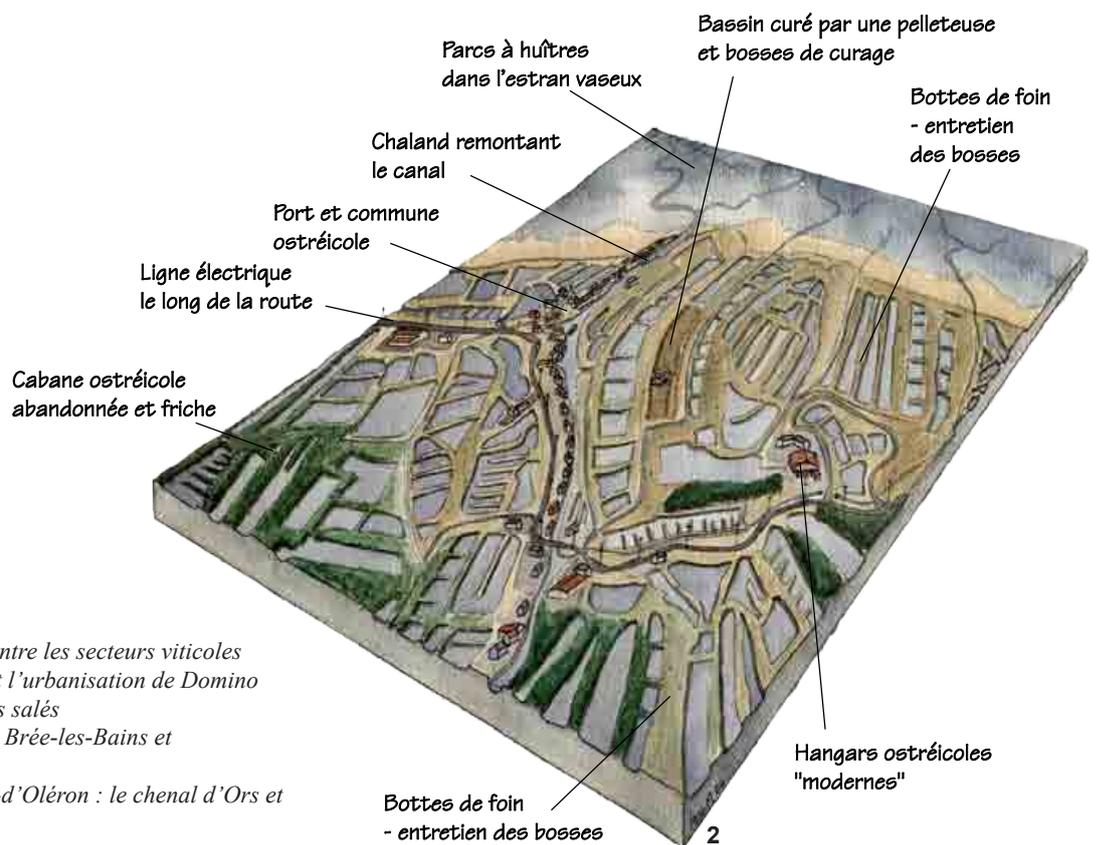
Dans les zones d'élevage, les barrières et les parcs de contention du bétail soulignent les entrées de parcelle. Ce mobilier très sobre, à base de grosses branches, s'intègre de façon magnifique dans ce paysage ouvert, accompagné dans certains cas d'un frêne isolé ou de quelques tamaris.

Les vues aériennes sur ces marais, révèlent une multitude d'organisations et de formes, souvent peu perceptibles depuis le sol. C'est une des spécificités de ce territoire pour lequel les vues au sol peinent à restituer la complexité de son organisation. Ce sont finalement les structures les plus géométriques, comme celle du marais du Douhet, qui se lisent le mieux depuis les voies de circulation. Le plus septentrional des marais de l'île, qui n'a pas été reconverti à l'ostréiculture, à l'exception d'une ferme aquacole, a en effet gardé une trame très spécifique de bassins rectangulaires aux dimensions variées, hérité de la saliculture. Ce site est l'un des plus riches de l'île en ce qui concerne la diversité de l'avifaune.

Les marais doux sont des marais d'eau douce, isolés de l'influence marine par des cordons dunaires et soumis aux variations de la nappe phréatique. Ils sont principalement situés sur la côte occidentale de l'île et se vidangent dans l'océan par de petits fossés qui traversent le cordon dunaire. Leur superficie totale est d'environ 500 ha. Ces marais, de plus petite taille que les précédents, sont formés d'une dépression humide centrale, peuplée d'une formation dense de roseaux (marais Chat, La Borde, la Maratte, Avail) ou de prairies humides (Ponthézière, la Perroche), ceinturées de boisements hygrophiles (saulaies, frênaies).

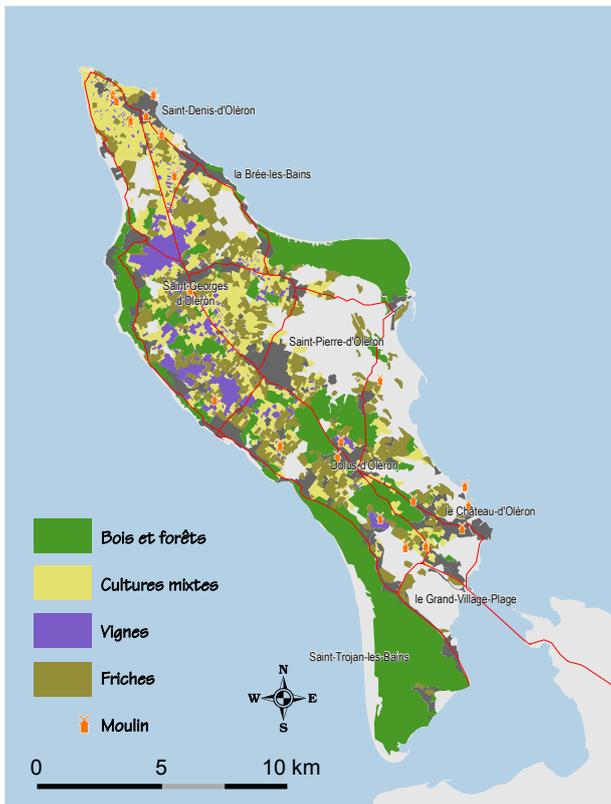
Les marais doux offrent un paysage sans micro-reliefs. La trame hydraulique est plus ou moins géométrique. L'élevage est dominant. Moins spectaculaires et moins connus, ils ont été davantage soumis à la pression urbaine, d'autant qu'ils sont situés sur la façade littorale des plages, à l'ouest. Chacun de ces marais possède sa propre identité en lien avec sa forme, l'étendue des espaces ouverts, la nature des formations herbacées, la présence ou non de boisements hygrophiles qui les ceinturent. La diversité des liens visuels qu'ils tissent ou non avec les secteurs agricoles, la dune, boisés ou non, les centres urbains traditionnels comme Chaucre et Domino, participe à l'identification de ces espaces plus petits comme des lieux spécifiques.





- 1 : Le marais doux de la Borde entre les secteurs viticoles de Saint-Georges-d'Oléron et l'urbanisation de Domino
 2 : Shéma de principe des marais salés
 3 : Le marais du Douhet entre la Brée-les-Bains et Saint-Georges-d'Oléron
 4 : Les marais salés au Château-d'Oléron : le chenal d'Ors et ses cabanes ostréicoles





L'enfrichement des secteurs agricoles

A l'interface des différents milieux, l'agriculture joue un rôle essentiel pour la gestion et le maintien des paysages ouverts qui participent à l'identité de l'île. Or les agriculteurs rencontrent aujourd'hui des difficultés d'exploitation trop importantes en raison de structures foncières morcelées. C'est ainsi que de nombreuses terres agricoles sont abandonnées et se transforment en friche. Certaines ont également été vendues pour devenir des parcelles à camper, soit sur de grands ensembles, soit de façon très disséminées au sein de la zone agricole. La SAFER et la Chambre d'agriculture ont fait un repérage des phénomènes d'enfrichement en 2002. Les friches recensées qui se développent depuis une trentaine d'années représentent près de 2000 hectares, soit 11,4% de la surface de l'île. La moitié des friches est constituée de friches broussailluses récentes, ce qui révèle une accélération du phénomène. L'enfrichement a de plus lieu de manière dispersée, et cette évolution fragilise des espaces agricoles résiduels menacés par le même phénomène. Cette modification risque de modifier profondément une des composantes importantes des paysages de l'île. Des opérations de remembrement ont donc lieu pour redynamiser l'agriculture. Si elles tendent à atténuer parfois le caractère pittoresque de ces paysages agricoles, liés au parcellaire en lanière de petite dimension, elles permettent néanmoins de conserver des espaces ouverts en résorbant les friches. Le parcellaire, issu des remembrements qui ont eu lieu conserve des proportions à l'échelle de l'île et de ses paysages, et la polyculture y reste prépondérante. L'incorporation des espaces agricoles au sein du site classé permettra d'atténuer la spéculation dont il font l'objet, de conforter l'agriculture et de maintenir des espaces agricoles ouverts. Le marché local important lié à l'affluence estivale des touristes, la spécificité des terroirs agricoles sont autant d'atouts pour le maintien de l'agriculture, qui pourrait éventuellement bénéficier de labels sur certains produits.

L'implantation de bâtiments isolés au sein des secteurs agricoles

Une des caractéristique de l'île est la nature groupé du bâti. Les bâtiments traditionnellement isolés au sein de l'espace agricole sont souvent d'anciens domaines importants, ou des moulins dont la qualité architecturale est valorisée par leur caractère isolé. Hélas, des bâtiments plus récents sans lien évident avec l'activité agricole se sont implantés au sein de certains espaces ouverts, qu'ils ont tendance à dévaloriser. Les documents d'urbanisme tendent de plus en plus à limiter le phénomène en encadrant très strictement la réalisation de nouveaux bâtiment en zone agricole, et en orientant leur implantation en fonction des qualités paysagères des lieux. Néanmoins, les tentatives restent nombreuses et les stratagèmes pour les réaliser tendent à se perfectionner. La gestion de ce phénomène au sein du site classé nécessitera de veiller très strictement à la réalité agricole des autorisations qui seront demandées au sein de cet espace.

- 1 : Moulin de la Côte - Pointe des Doux
 2 - 3 : Cultures maraîchères
 4 : Vignes

3.2.2 - Les paysages agricoles

Les secteurs agricoles sont essentiellement situés au nord d'une ligne qui relie Matha, sur la commune de Dolus d'Oléron, à Foulerot, sur la commune de Saint Georges d'Oléron. Ils constituent de grands espaces ouverts avec des échelles de vision allant jusqu'à deux kilomètres, et qui valorisent à l'horizon la silhouette des bourgs, ou la lisière des forêts dunaires et des bois. Ces espaces ouverts se prolongent parfois au-delà de la zone agricole, dans les marais ou bien vers l'océan, notamment à Saint Denis d'Oléron. Dans quelques secteurs, la densité des friches et des bois, la présence de haies, créent des espaces plus cloisonnés. Mais cela reste ponctuel même si la tendance à l'enfrichement, décrite page précédente, peut faire craindre une généralisation de cette situation. Les parcelles privées campées ont également favorisé la plantation de cyprès de Lambert dont la silhouette originale est devenue une composante de certains paysages agricoles. Ces paysages agricoles sont composés d'une mosaïque de vignes, de cultures céréalières, de pâturages et de parcelles maraîchères.

La viticulture occupe parfois de grands espaces d'un seul tenant, à Saint Georges d'Oléron et à Saint Pierre d'Oléron. De telles étendues de vigne dans un contexte aussi plat, est assez rare dans la région du pineau et constitue une caractéristique forte des îles de Ré et d'Oléron. L'échelle du parcellaire, l'orientation des rangs et la diversité des techniques culturales animent ces espaces qui ne sont ainsi, jamais monotones.

Le maraîchage est une autre composante forte de ce paysage favorisé aussi bien par des terroirs favorables que par la demande estivale locale. La diversité des cultures légumières

pratiquées accentue l'image d'un paysage de polyculture. Les tunnels sont également des structures très présentes dans le paysage agricole de l'île.

La rareté du bâti diffus est également une caractéristique forte de ce paysage agricole traditionnel. Outre quelques hameaux de petite dimension qui se fondent dans ce paysage, notamment sur la commune de Saint Pierre d'Oléron, on notera la présence de grosses propriétés agricoles. Elles se singularisent par un parcellaire plus vaste, des bâtiments d'architecture spécifique positionnés au centre du domaine, et par des ensembles boisés ou bocagers significatifs et de qualité. Plusieurs d'entre elles ont été converties, après guerre, en colonies de vacances. Les bâtiments ont été adaptés à cet usage alors que le vaste parcellaire servait à l'établissement de toiles de tentes.

Les bois de petite dimension sont une composante paysagère de l'espace agricole, notamment au nord de l'île. Entre le Château d'Oléron et Saint Pierre d'Oléron et notamment à Dolus d'Oléron, ils occupent de grandes étendues et réalisent un paysage spécifique beaucoup plus fermé, qui prolonge le paysage de la forêt dunaire. Dans ce cas, les espaces agricoles apparaissent davantage comme des clairières, composées de grandes propriétés, décrites dans le paragraphe précédent, qui sont ainsi mises en scène dans ce contexte boisé valorisant. Le domaine de Matha, un des deux sites classés de l'île, fait partie de ces propriétés.

Les paysages agricoles de l'île s'identifient donc nettement des paysages agricoles de la Saintonge par plusieurs spécificités qui en font tout le charme.



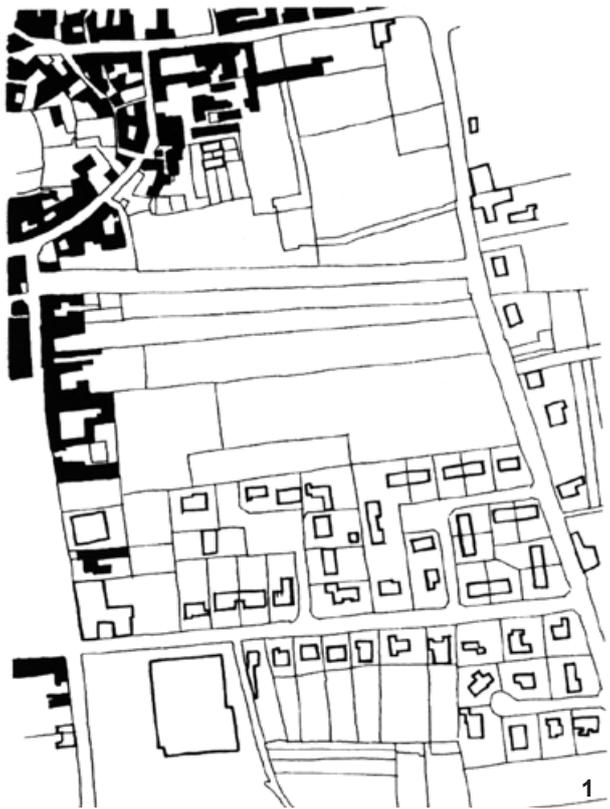
3.3 - Les paysages urbains

L'échelle très spécifique du bâti

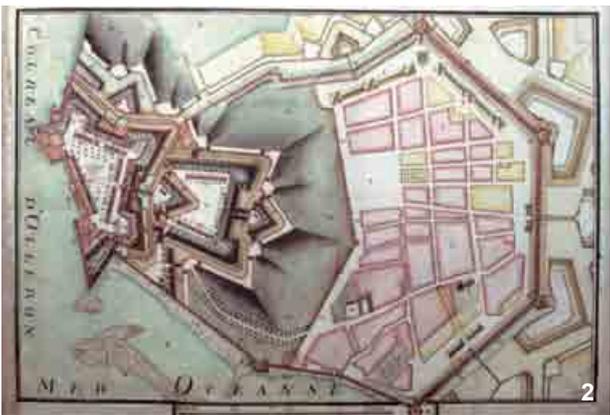
Petits bateaux, petites maisons, petites cabanes, et puis les caravanes, les bungalows, les mobile homes... Tous les volumes construits semblent être calibrés au même gabarit réduit, et inscrivent dans le territoire leurs modestes dimensions. L'île prend de ce fait une échelle particulière, ces volumes rendant peut-être les surfaces horizontales moins mesurables que dans les territoires « communs ». C'est particulièrement vrai dans les marais, quand les cabanes donnent la mesure, et que les étendues de claires paraissent assez grandes pour se mesurer avec la mer.

De ce fait, on remarque plus qu'ailleurs les verticales marquées : outre le phare de Chassiron, aiguille dressée à la mesure de l'île tout entière, se détachent les clochers, la lanterne des morts, les châteaux d'eau, et les quelques moulins qui subsistent.





1



2



3

La charte intercommunale paysage, urbanisme, architecture

L'île s'est dotée en 1998 de cette charte réalisée par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Charente-Maritime. Sous forme de fiches thématiques, cette charte décrit les grandes composantes des paysages et de l'architecture de l'île. Elle donne de nombreux conseils pour la réalisation de nouvelles constructions ou la rénovation du bâti ancien. Elle est également de plus en plus relayée au sein des documents d'urbanisme. Elle constitue évidemment un socle essentiel dans le cadre de la gestion du futur site classé.

La citadelle du Château d'Oléron

Au moment où s'édifie Brouage, Richelieu décide de la construction sur cette pointe de l'île d'Oléron, la plus proche du continent, d'une citadelle qui assurera la possession de l'île à la France. Le choix du site est judicieux. La citadelle est le seul point abordable de l'île sur sa façade orientale et verrouille ainsi le point de communication le plus favorable avec le continent. Un premier ouvrage est réalisé par Pierre de Conty, complété en 1674 par le Chevalier de Clerville. 10 ans plus tard, Vauban souligne l'importance de la citadelle et réclame la construction d'une place capable de donner retraite à ses habitants et à leurs effets. Après 10 ans de tergiversations, la construction de l'enceinte devait définitivement s'interrompre en 1704. Le Château-d'Oléron, tel qu'il nous est parvenu, constitue donc un ensemble fortifié complexe, résultats de 5 campagnes de construction, échelonnées sur 120 ans. Parmi les autres ouvrages de défense qui existent sur l'île, il faut également citer le fort des Saumonards et le Fort à la pointe de Boyardville. (d'après « Bastions des Mers » de Nicolas FAUCHERRE aux éditions patrimoines médias).

- 1 : Évolution du parcellaire - du bourg compact au pavillonnaire (extrait de la charte intercommunale de l'île d'Oléron)
- 2 : La citadelle du Château d'Oléron (d'après un plan de 1712)
- 3 : Vues aérienne du hameau de Domino à Saint-Georges-d'Oléron
- 4 : Dans le bourg traditionnel de Saint-Denis-d'Oléron

3.3.1 - Les bourgs

Les constructions à usage d'habitation n'ont jamais été réalisées dans les marais. L'urbanisation traditionnelle est groupée dans les agglomérations situées sur les terres agricoles. L'implantation traditionnelle des hameaux souligne souvent des lieux d'interface. Plusieurs d'entre eux sont implantés sur les langues de terre qui pénètrent dans les anciens marais salants. D'autres sont à proximité immédiate du littoral en lien avec une activité portuaire (La Cotinière) ou l'émergence du tourisme balnéaire.

Les plus gros bourgs sont à l'extrémité des zones de pénétration des marais au sein de terres agricoles. Des hameaux plus petits au milieu des terres cultivées étaient centrés sur cette activité. Grand Village et Petit Village sont implantés sur un étroit territoire coincé entre dune et marais. Sur la côte ouest, Chaucre et Domino sont à l'abri des dunes, à l'interface des terres agricoles et à proximité des marais doux.

La lisibilité de la logique d'implantation des zones urbaines est aujourd'hui grandement estompée par l'ampleur des extensions récentes :

- Certaines extensions ont encerclé les noyaux anciens qui se perdent à présent au centre de zones pavillonnaires étendues. Ces extensions ont également provoqué le regroupement de hameaux et de bourgs autrefois distincts en créant parfois de longues continuités urbaines, par exemple entre Chaucre et Domino ou au Château d'Oléron.
- Au niveau des hameaux positionnés à l'interface des zones agricoles et des dunes du littoral ouest, tel Chaucre et Domino, les extensions ont largement gagné sur l'arrière-dune qui, de façon traditionnelle, n'était pas urbanisée. La forêt confère à ces quartiers des ambiances spécifiques.
- Des zones urbaines linéaires sont venues s'insérer le long des voies qui soulignaient la transition entre dunes et marais, entre Saint-Trojan-les-Bains et Grand Village Plage, et entre le port du Douhet et Foulerot.





Une architecture identitaire

L'architecture traditionnelle est essentiellement paysanne, le développement de l'ostréiculture puis du tourisme étant relativement récents.

La maison de bourg (1 et 6) est un immeuble à étage couvert par un toit faiblement pentu. La façade sur rue est soigneusement ordonnancée et participe à l'ensemble urbain.

La maison à escalier saillant (2) est le type le plus caractéristique de l'île. Elle permet un accès autonome au grenier à grain de l'étage. Elle est trapue et l'appareillage de pierre calcaire est apparent.

La maison basse dite «de pêcheur» (3) est la plus répandue sur l'île. Les volumes simples en rez-de-chaussée sont imbriqués ou juxtaposés et prolongés par le mur de clôture. Le toit en pente douce est couvert de tuiles canal et les murs chaulés ou enduits.

La villa balnéaire (4 et 5), maison de villégiature datant du début du XXème siècle est présente essentiellement sur la commune de Saint-Trojan. Le style très ornementé, est répandu sur toute la côte atlantique.

Les zones d'hébergement léger

L'attractivité touristique de l'île s'exprime non seulement par le fort taux de résidences secondaires mais également par des surfaces importantes occupées par des hébergements légers. L'île compte 77 campings. Les regroupements de parcelles campées concernent 4 800 parcelles (source : les communes de l'île, 2003). L'évolution des campings et des regroupements de parcelles campées, en faveur des mobile-homes pose le problème de leur aménagement : la localisation rapprochée des mobile homes ne laisse pas de place pour des arbres et crée des situations d'hébergement sans intérêt avec des impacts souvent forts sur le paysage alentour, sauf quand des efforts d'intégration ont été réalisés. Ceux qui sont déjà très marqués par la présence de mobil-homes, sont en dehors du site classé, à l'exception de ceux situés dans des secteurs sensibles afin d'éviter une accentuation du phénomène. Les campings qui ont conservé un caractère naturel ont été intégrés dans le site classé afin de préserver ce caractère. Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) ne prévoit pas d'augmenter le nombre de campings sur l'île.

Les colonies de vacances

De nombreuses colonies de vacances ne sont plus utilisées pour cet usage et leurs propriétaires publics souhaitent s'en séparer. Elles font aujourd'hui l'objet de fortes spéculations par des opérateurs privés qui ambitionnent d'y réaliser des projets immobiliers en lien avec une hypothétique modification du droit des sols à leur sujet. Le SCOT soulève cette problématique et conseille dans un premier temps de ne pas ouvrir de droits spécifiques sur ces espaces afin de faire baisser cette fièvre spéculative, et pour que les communes intéressées restent maîtres de leur devenir. En dehors de certaines colonies à proximité immédiate des zones urbaines, la plupart ont été intégrées au site classé. L'objectif du site sera de préserver le caractère des lieux sans interdire systématiquement une nouvelle affectation des bâtiments existants, voire la réalisation de nouveaux, dans la mesure où ils conditionnent la préservation de ce patrimoine.

Le point commun entre le bâti traditionnel et les constructions résidentielles récentes est leur volumétrie, qui reste dans l'ensemble de taille réduite. Toutefois, c'est surtout par leurs organisations que les deux types de paysage urbain se distinguent :

- Le tissu bâti ancien se singularise par une volumétrie simple mais variée et par la continuité des façades et murs des jardins en limite des propriétés privées, ainsi que par une hétérogénéité absolue des emprises publiques. En effet, les rues sont plutôt en courbe que rectilignes, la largeur des rues varie fréquemment, les places et placettes ont des formes irrégulières. Ces noyaux anciens sont l'un des éléments identitaires de l'île. Absorbés par des constructions récentes, ce qui fait que la relation initiale entre le tissu ancien et l'espace rural environnant n'existe pratiquement plus. Les cas encore présents concernent des hameaux en partie ou en totalité, par exemple : Chaucre, Domino, la Gautrie, Chassiron, l'Île, la Coindrie, la Boirie, Arceau, Les Bardières, la Noue, Grand Deau, La Chefmalière,...
- Le paysage dominant des constructions pavillonnaires au milieu de leurs parcelles est plutôt banal et en rupture avec les constructions anciennes. Les extensions résidentielles des dernières décennies ont diminué la cohérence de l'organisation traditionnelle. Cette dernière a été noyée dans des zones balnéaires péri-urbaines.

Les zones urbaines sont généralement en dehors du site classé, lequel n'a pas vocation à protéger ce type de territoire. D'autres mesures de protection telles que les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZZPAUP) sont mieux adaptées. La ZPPAUP du Château d'Oléron, en lien avec la Citadelle, a été créée par arrêté le 13 Avril 2006. Celles de Saint-Georges-d'Oléron et de Saint-Pierre-d'Oléron sont en cours de finalisation. Le développement de cet outil sur d'autres sites urbains de l'île sera souhaitable suite à la mise en œuvre du site classé.

Certaines zones urbaines d'étendue limitée ont néanmoins été intégrées au site :

- soit pour veiller à leur évolution quand elles occupent une position stratégique, par exemple sur la dune, ou entre la dune et le marais,
- soit pour que le site classé, à travers les hameaux les mieux préservés, intègre de façon modérée la composante bâti et urbaine importante dans les paysages oléronais.

Des franges urbaines de qualité diverse mais très visible depuis des espaces agricoles ou naturels sensibles ont également été intégrées au site afin de maîtriser leur évolution.





Les routes secondaires, fenêtres ouvertes sur la campagne

Cet entrelac de routes sinueuses offre de longues et larges ouvertures sur les paysages de campagne et de nature d'Oléron. Le territoire de l'île est structuré à partir d'une multitude de bourgs, villages et hameaux très anciens. Les modes de vie et de construction ont longtemps été rythmés par les activités de culture des champs, du sel, de l'élevage. Tous ces villages sont reliés entre eux et aux côtes par un maillage dense et régulier de petites voies pittoresques.

Les déplacements

Le Schéma de Cohérence Territoriale se fixe comme objectif de maîtriser la croissance du trafic routier. L'île d'Oléron en effet également connu pour l'encombrement de son réseau pendant la période estivale. Le SCOT prévoit donc la mise en place de l'écotaxe sur le viaduc d'Oléron ce qui nécessitera la réalisation d'aménagements importants d'un côté ou de l'autre du pont donc éventuellement en site classé. Il prévoit également le développement des modes de déplacement alternatifs. Il prévoit à ce titre l'étude d'un système de transport collectif de type navette entre Saint Pierre d'Oléron et Marennes, ainsi que le renforcement des actions en faveur des traversées maritimes et l'engagements des projets d'itinéraires cyclables intercommunaux.

Malgré cela, le SCOT prévoit la préservation d'emprises pour trois déviations de l'axe central : Grésillon au Château d'Oléron, Dolus d'Oléron, Saint Pierre d'Oléron. Ces emprises se trouvent aujourd'hui intégrées au site classé.

Les pistes cyclables

Ils sont évidemment un moyen privilégié de découvrir l'île, ses milieux et ses paysages variés. La Communauté de Communes pilote actuellement la mise en œuvre du plan vélo II. Le plan vélo I avait privilégié la desserte des principaux bourgs. Il s'agit en l'occurrence de relier les lieux d'hébergement touristiques aux lieux vers lesquels se dirigent les vacanciers ou les résidents permanents, tels que les plages, les lieux de loisirs et les commerces.



- 1 : Parcs à huîtres au pied du pont
- 2 : La zone commerciale de Saint-Pierre-d'Oléron
- 3 : Corridor forestier (Le Château-d'Oléron)
- 4 : Marais vus de la RD26 vers Grand-Village

3.3.2 - Perceptions depuis les voies de déplacement

Le viaduc offre bien entendu un moment de dépaysement exceptionnel par ses possibilités de découverte lointaine et d'identification des deux rives qu'il relie. Son aménagement conservé des années 60 lui donne un côté familier et moins « dur » que des aménagements routiers récents. Son récent éclairage bleu souligne de nuit ce trait d'union entre les deux rives. Le lieu de passage et de surveillance entre les deux rives ne date pas du pont ; les anciens embarcadères, le fort Louvois et la citadelle du Château d'Oléron en témoignent. Le pont offre également un point de vue unique sur le site de Saint Trojan et la façade urbaine devient depuis ce site, la vitrine balnéaire de l'île. C'est donc une part importante de l'histoire et de l'activité de l'île qui est valorisée depuis le pont.

Avec la construction du phare de Chassiron à la pointe nord de l'île, a été créée une véritable artère centrale, surnommée « la dorsale ». L'île est dès lors traversée dans sa plus grande longueur par cette route. Elle offre un aperçu restreint des paysages de l'île. Au Château d'Oléron, les rares vues sur les marais et les villages ostréicoles seront les derniers jusqu'au nord de l'île. Sur cette commune, le sud de la voie a été préservé de l'urbanisation et offre des dégagements visuels intéressants que la ligne électrique amoindrit néanmoins. Cette route traverse ensuite des séquences plus boisées, et le bourg de Dolus-d'Oléron, avant d'arriver à Saint Pierre d'Oléron.

Cette séquence urbaine offre un paysage de zones commerciales d'une grande banalité, très préjudiciable à l'image de l'île. A partir de Saint Pierre d'Oléron, la « Dorsale » offre des points de vue diversifiés sur les espaces agricoles ouverts et des horizons lointains sur la dune boisée et la silhouette des hameaux. La traversée de Chéray à Saint-Georges-d'Oléron, et de Saint Denis d'Oléron, offre un paysage urbain plus traditionnel et mieux préservé. Au nord, cette route vient côtoyer la mer et le phare de Chassiron se présente comme l'objectif à atteindre.

La route des huîtres, à l'est, offre un paysage préservé de l'urbanisation et des points de vue riche, sur les marais qu'elle traverse et le littoral qu'elle longe. Au nord de Saint Georges d'Oléron, l'urbanisation devient à nouveau omniprésente même si quelques séquences pittoresques ont été préservées le long de la forêt Briquet et au port du Douhet.

La voie ouest, dite route touristique, est la moins bien lotie par un développement urbain parfois anarchique sur de longues séquences. Les rares coupures d'urbanisation sont de faible longueur, par exemple : petite coupure d'urbanisation aux ambiances forestières au nord-est de Vert-Bois, un passage en bordure du paysage dunaire à la Mimounière, le paysage agro-viticole entre Chaucre et Domino,...



Délimitation du site à classer

4

Cette partie du rapport présente sommairement les caractéristiques paysagères de chaque commune, du nord au sud de l'île. Puis, elle précise et justifie les contours retenus pour le site classé.

Comme il est dit en introduction, le site classé comprend :

- Le Domaine Public Maritime jusqu'à la cote « 0 Marine »,
- Les anciens marais salants et les marais doux,
- Les plages, dunes et forêts dunaires,
- Les terres agricoles,
- Les bois, friches et landes sur le plateau agricole.

Les zones urbanisées et urbanisables sont, sauf exception, en dehors du site classé. Ces exceptions, dont les objectifs ont été définis dans la partie 3.3 sur les paysages urbains, seront détaillées et justifiées dans cette partie.

Le lecteur pourra utilement se reporter aux plans cadastraux des limites du site classé (Pièce 2 du dossier d'Enquête Administrative) afin de mieux localiser les différents secteurs évoqués dans cette partie du rapport.

4.1 - Saint-Denis-d'Oléron

Les entités paysagères

La Pointe de Chassiron, son phare, ses falaises et l'étendue de son platier rocheux représentent une entité emblématique à l'échelle de l'île et du site classé. Le marais de l'Acheneau et les dunes de Seulières sont également des entités remarquables sur le plan écologique et paysager, à l'ouest de la commune. Cette commune est également la seule où un paysage agricole ouvert, entretenu et assez bien préservé du mitage, côtoie directement le littoral. Les nombreux cheminements à travers cet espace, mettent en scène un petit parcellaire varié sur fond d'océan. Le sentier des douaniers constitue l'aboutissement de toute promenade et le caractère insulaire des lieux prend ici tout son sens compte tenu de la proximité des deux façades littorales. Les quelques hameaux anciens se sont largement étendus et regroupés. Le bourg de Saint Denis d'Oléron s'est également étendu dans toutes les directions, notamment en direction du littoral est dont il était à l'écart, puis vers le sud, jusqu'à former une continuité avec La Brée Les Bains en façade littorale.

Les limites du site

A Saint Denis d'Oléron, le camping municipal et le port actuellement en site inscrit des Franges Littorales et Marais d'Oléron (arrêté du 15/05/1970) sont dans le site classé. Il intègre les parcelles bâties à l'est de la route littorale, au sud du port, afin d'éviter toute densification du bâti sur le site et de préserver la végétation existante. Pour les mêmes raisons, au sud de la commune où la route est directement en façade littorale, le site classé intègre la première parcelle à l'ouest de la voie, pour gérer l'évolution de cet espace. Autour du Bourg, la limite du site classé coïncide généralement avec les limites des zones urbanisées et urbanisables définies dans le plan local d'urbanisme. L'emplacement réservé n°1 pour la réalisation d'un parking est néanmoins intégré au site classé, compte tenu de sa position stratégique en entrée de bourg sur la route qui traverse la commune d'Est en Ouest. Cet aménagement pourra être réalisé dans le respect des qualités du lieu et des vues sur le bourg. Au nord du bourg, une partie de la zone à urbaniser des Roussilles, sur l'emprise du site inscrit des Franges Littorales et Marais d'Oléron est également dans le site classé pour préserver un espace naturel remarquable, d'étendue satisfaisante, entre la zone urbaine et le littoral. Dans son prolongement, la partie la plus naturelle du camping des

Beaupins est intégrée au site classé pour les mêmes raisons. Les hameaux de la Morelière, de Gautrie et de Chassiron, ainsi que les extensions pavillonnaires qui les relient, sont en dehors du site. A l'est de la D734, une partie de la Morelière, directement en façade littorale, est néanmoins intégrée au site classé. A Gautrie et Chassiron, quelques parcelles urbanisables sont également dans le site classé pour maîtriser la qualité des franges urbaines et préserver des contacts aujourd'hui rares entre le tissu bâti ancien et l'espace agricole.

Le phare de Chassiron et sa zone touristique sont intégrés au site classé. Des aménagements sont à envisager pour que les espaces publics et les bâtiments existants soient conformes à l'image de ce site emblématique et pour que les milieux naturels à proximité soient moins soumis au piétinement.

A l'ouest de la commune, le hameau des Sables Barataud, dans ses limites actuelles, est en dehors du site classé. Ceux de la Garenne et de Lachenaud le sont également, à l'exception des zones urbaines ou urbanisables les plus proches du littoral, afin de stopper l'urbanisation de l'arrière-dune et de maîtriser l'évolution des constructions existantes, visibles depuis le littoral. Les parcelles autour du canal de Lachenaud sont également dans le site classé afin de maîtriser les abords de ce canal, qui sert d'exutoire au marais du même nom.

La Betaudière et la Michelière, hameaux anciens absorbés par des extensions récentes qui les ont reliés, sont en dehors du site classé, à l'exception de certaines parcelles bâties en limite urbaine. Les campings ou regroupements de parcelles campées les plus étendus, et qui ont perdu leur caractère naturel suite à l'implantation massive de mobil-homes (les Renfermis, les Seulières, les Oliviers, les Huttes, les Beaupins, le Phare Ouest, Le Sabia, le Soleil Levant), sont en dehors du site classé, à l'exception des espaces qui ont conservé un caractère naturel dans leur emprise. Celui des Chavans, isolé au sein d'un espace agricole très ouvert, est dans le site classé afin de maîtriser l'évolution de ses limites et son intégration visuelle. Les autres campings, soit parce qu'ils sont d'étendue réduite, soit parce qu'ils n'ont pas d'existence officielle dans le plan local d'urbanisme de Saint Denis d'Oléron, sont dans le site classé, dans la perspective de résorber notamment les implantations illégales et les plus visibles au sein des paysages agricoles ou dunaires.



4.2 - La Brée-les-Bains

Les entités paysagères

Le territoire communal se répartit entre trois entités paysagères.

La zone urbaine, qui s'étend du nord au sud de la commune, a relié l'ensemble des hameaux anciens. Elle couvre la quasi-totalité de la façade littorale. Elle offre sur cette façade des visages contrastés, en lien avec la présence et l'épaisseur des boisements qui marquent la transition entre la zone urbaine et le littoral, et qui s'effacent, hélas, au nord de la commune, pour laisser la place à une façade bâtie de médiocre qualité.

Au sud-ouest de la zone urbaine, le marais du Douhet, à cheval sur les communes de La Brée Les Bains et de Saint Georges d'Oléron, a conservé l'organisation très géométrique des anciens marais salants, et n'a pas été investi par l'ostréiculture. Un étroit secteur agricole sépare le marais de la zone urbaine. Depuis la route qui souligne la limite urbaine à ce niveau, l'espace agricole et le marais autorisent un dégagement visuel qui s'étend jusqu'aux dunes boisées de Chaucre et Domino. Cette configuration offre une succession de plans et un horizon de grande qualité.

Le secteur agricole le plus vaste s'étend essentiellement au nord-ouest de la zone urbaine, où il prolonge celui de Saint Denis d'Oléron avec des caractéristique comparables.

Les limites du site

La zone urbaine, d'un seul tenant sur cette commune, est en dehors du site classé, à l'exception de la façade littorale de la commune. Dans ce cas, le site classé intègre la première parcelle bâtie, quand celle-ci est en covisibilité directe avec le littoral. Lorsque la limite de cette parcelle est difficilement perceptible, notamment aux abords du centre ancien, le site englobe un territoire urbain plus vaste jusqu'à une limite mieux définie sur le terrain. Dans le secteur de la Passe Blanche, l'étroite dune boisée, à l'est de la route littorale, est dans le site classé. A la pointe des Boulassiers, la limite du site classé longe la voie la plus proche du littoral, car le parcellaire complexe sur cet espace permet difficilement de suivre une limite plus lisible dans le paysage. Au sud des Boulassiers, le site classé englobe également la première parcelle et la limite s'appuie sur la rue du Douhet. Au sud de la zone urbaine, la colonie qui est implantée sur l'étroite dune boisée, entre littoral et marais, est également dans le site.

Les secteurs agricoles de la commune sont dans le site classé, à l'exception d'un secteur en continuité de l'urbanisation existante, au nord-ouest du bourg, dans un espace agricole peu sensible, qui est prévu comme réserve foncière dans le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.



4.3 - Saint-Georges-d'Oléron

Les entités paysagères

C'est la commune la plus étendue de l'île. La diversité des paysages est de ce fait importante.

Au centre de la commune, Saint-Georges-d'Oléron et Chéray ont été reliés par une urbanisation récente. A l'extrémité du chenal du Douhet, Saint Georges d'Oléron offre un paysage urbain de grande qualité.

A l'est, Sauzelle a fusionné avec la Gibetière, et Foulerot avec le Douhet. Boyardville, à cheval sur Saint Georges d'Oléron et Saint Pierre d'Oléron, est un des sites urbains les plus isolés de l'île, coïncé entre les marais, la forêt domaniale et la mer.

A l'ouest, Chaucre, Domino et les Sables Vigniers, hameaux pittoresques et denses, implantés au pied de la dune boisée, ont vu se développer dans leur prolongement une urbanisation galopante du nord au sud de la commune, sur l'emprise des dunes, encerclant la forêt domaniale et débordant sur les franges des marais doux.

A l'écart des autres zones urbaines, le hameau de l'Île a conservé sa forme d'origine, dans l'axe du canal du Douhet.

En ce qui concerne les entités naturelles, les anciens marais salants occupent une surface importante entre Sauzelle et Boyardville. Ils offrent une grande variété d'ambiances, une impression d'infini et on notera notamment la qualité des vues qu'ils autorisent sur la lisière des Saumonards.

Les forêts domaniales sont une autre grande entité naturelle. Elle se prolonge au nord par la forêt Briquet, étroite zone dunaire entre les marais du Douhet et la mer. Celle de Chaucre et Domino est aujourd'hui encerclée par une urbanisation qui a néanmoins conservé en grande partie le caractère boisé des lieux.

Le marais du Douhet est une autre grande entité paysagère.

Plus petits, les marais doux, le marais Chat, le marais de la Borde et le marais de Ponthézière ponctuent la zone de transition entre les dunes de l'ouest et l'espace agricole. Chacun offre des ambiances spécifiques liées à leur forme, leur système hydraulique, l'abondance de la végétation arborée, les formations herbacées qui le composent.

L'espace agricole offre lui-aussi des ambiances variées, avec notamment un grand ensemble viticole de très belle composition, et préservé de tout mitage entre Chéray, Domino, Chaucre et l'Île.

Au sud de la commune, entre Sauzelle et les Sables Vignier, les trames arborées des haies et des petits boisements sont plus denses et réalisent des horizons urbains ou végétaux plus proches. Le bâti diffus est beaucoup plus présent sur ce territoire, ainsi que des implantations importantes de campings et de regroupements de parcelles privées campées.

Les limites du site

A Saint Georges d'Oléron et Chéray, autour desquels sont programmées la majorité des extensions urbaines dans le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration, la limite du site classé coïncide avec les limites des zones urbanisées et urbanisables. La zone de loisirs des Prés Valet est néanmoins intégrée dans le site, ainsi que les Deux Moulins et le secteur de la ribotière, compte tenu de leurs positions stratégiques en entrée de ville. Légèrement en retrait du bourg mais dans un secteur sensible à proximité du marais du Douhet, le cimetière, la station d'épuration et le centre technique municipal sont intégrés au site classé.

Le hameau de l'Île qui a conservé ses contours d'origine est également intégré au site classé.

A l'est de la commune, une partie de Boyardville, et notamment le chenal de la Perrotine, le port et ses espaces publics, le centre sportif départemental et le centre de vacances sont intégrés au site. Des projets d'aménagement et de réhabilitation sont envisagés ou programmés sur ces différentes entités. Ils pourront être réalisés dans le site classé, à condition de respecter l'ambiance de ce site urbain original et des espaces naturels et littoraux depuis lesquels ils sont visibles.

Autour de Sauzelle et de la Gibetière, la limite du site classé épouse les limites des zones urbaines et urbanisables dans le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration, mais le site classé intègre la grande colonie au nord de ce hameau. Au nord de Foulerot, l'intégralité de la zone d'urbanisation linéaire qui s'étire jusqu'au port du Douhet est dans le site classé. Il s'agit d'éviter une densification outrancière de cette bande bâtie afin de préserver des transparences entre dune boisée et marais. A l'extrémité, le port du Douhet est également dans le site classé, compte tenu de sa position stratégique à l'exutoire du marais du même nom.

A l'ouest de la commune, la limite du site classé reste complexe compte tenu de l'imbrication des espaces naturels et bâtis. Le site classé comprend évidemment la forêt domaniale, les marais doux et l'intégralité des secteurs naturels du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration. Afin de préserver des continuités entre ces différents milieux, de l'est vers l'ouest, mais également du nord vers le sud, des secteurs faiblement urbanisés sont également dans le site classé. Sur ces parcelles bâties qui se trouveront dans le site, il s'agit notamment d'interdire la densification et de préserver les ambiances forestières. Les parcelles bâties proches du littoral ont également été intégrées au site classé pour arrêter l'urbanisation de la dune grise et maîtriser l'évolution des bâtiments en covisibilité

directe avec le littoral. Sur l'ensemble de ce secteur, les règlements du plan local d'urbanisme et de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager en cours d'élaboration devraient permettre de préserver l'ambiance actuelle dans les secteurs résidentiels boisés. Une partie de la façade agricole de Chaucre et Domino a également été intégrée au site, compte tenu de la qualité du contact entre le tissu bâti ancien et l'espace agricole.

Au sud de la continuité urbaine, le site classé acte également la nécessité de maintenir une coupure d'urbanisation entre les Gros Jones et la Soularde.

Les colonies de vacances et les grands domaines agricoles isolés des zones urbaines sont dans le site classé. Trois groupements de campings et de parcelles privées campées, identifiés comme tels dans le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration, sont en dehors du site classé. Ces espaces de grande dimension, investis par de nombreux mobil-homes, ne présentent plus le caractère naturel suffisant qui pourrait justifier leur classement. En revanche, les parcelles privées campées dans des espaces naturels remarquables sont dans le site classé, afin de résorber ce phénomène dont les impacts écologiques et paysagers sont très forts sur cette commune.



4.4 - Saint-Pierre-d'Oléron

Les entités paysagères

C'est la deuxième plus grande commune de l'île après Saint Georges d'Oléron.

Saint Pierre d'Oléron occupe une position centrale le long de la D734, et souligne l'interface entre les paysages de marais à l'est de la commune et des paysages agricoles. Le centre-bourg à l'est de la D734 s'est étendu jusqu'à cette voie. La traversée de Saint Pierre d'Oléron offre un paysage de zones commerciales au sein duquel on distingue difficilement le parc et le château de Bonnemie, les anciens moulins et les séquences plus anciennes. Le centre ancien a gardé son charme pittoresque.

Une continuité urbaine s'est créée entre d'anciens hameaux de la façade littorale ouest. La Cotinière et son port emblématique sont dans cette continuité. De brèves coupures d'urbanisation ont été préservées au niveau des marais doux (la Martière, les Mourauds, la Perroche). La route touristique souligne l'interface entre les secteurs agricoles et urbains à l'est, et la dune à l'ouest. Elle reste relativement étroite sur cette commune, alternant des séquences boisées et des séquences plus ouvertes vers l'océan.

L'espace agricole est jalonné de grands boisements qui soulignent des horizons souvent moins lointains qu'au nord de l'île. Il est ponctué de nombreux hameaux qui sont globalement restés dans leur forme d'origine. Arceau et la Boirie sont les plus importants et les plus pittoresques, implantés sur les franges des marais salés. Préservés des extensions pavillonnaires récentes, ils soulignent la transition avec les marais salés.

À l'est de la commune, les marées salées englobent des dunes boisées dont la position en retrait du littoral reste très originale. L'imbrication des marais et des dunes à l'Aiguille, la Vieille Perrotine, Fort Royer crée un paysage particulier assez rare sur l'île. Le centre et le village de vacances, le camping, le golf et la petite zone pavillonnaire de Fort Royer ont su rester en harmonie avec ce site sans dégrader trop fortement l'esprit des lieux.

Sur le littoral, Boyardville et la Perrotine soulignent le début du vaste estran vaseux et de la réserve de Moëze-Oléron. Les cordons dunaires de la Perrotine au nord et de Bellevue au sud, délimitent de vastes lagunes et un paysage littoral très original. Le site de Fort Royer offre également un paysage de marais ostréicole très bien préservé, logé entre la dune du même nom et le littoral.

Les limites du site

L'ensemble de la façade littorale est, avec les hameaux de l'Aiguille, de la Perrotine et de Fort Royer, le golf départemental, le village et le centre de vacances sont intégrés au site classé. Sans interdire l'évolution de ces différentes entités dans leur limites actuelles, le classement permettra de veiller au respect de l'esprit des lieux et à l'intégration visuelle des composantes bâties. Il permettra également de veiller au maintien des grands espaces ouverts en interdisant l'implantation de mobil-home sur le site du centre et du village de vacances.

Au sein de l'espace agricole, tous les hameaux de petite dimension qui n'ont pas fait l'objet d'extensions pavillonnaires récentes sont dans le site classé. Ils sont en effet une composante forte du paysage agricole, qu'ils animent au même titre que les grands domaines agricoles ou les colonies de vacances. L'objectif est ainsi de garder ces hameaux dans leurs limites actuelles et de maîtriser leur évolution. Arceau est le plus étendu d'entre eux. Ce village très bien conservé, qui a également préservé la lisibilité de son implantation sur une terre haute qui s'avance dans le marais, mérite cette reconnaissance.

Autour de Saint Pierre d'Oléron, la plupart des zones urbaines et urbanisables sont en dehors du site. Au nord-est, le cimetière, la propriété et le Moulin de la Borderie réalisent une limite urbaine intéressante et sont dans le site classé. La propriété de la Borderie, en zone urbaine, évoluera en respectant le patrimoine bâti et arboré, ainsi que le portail et le mur d'enceinte qui en font le charme. À l'ouest de la D734, le site classé s'est adapté aux limites paysagère. Les zones à urbaniser sont en dehors du site à l'exception de celle du Moulin de la Pouyade, sur une des entrées les plus intéressantes de Saint Pierre d'Oléron, sur la route qui vient de la Cotinière. Les extensions urbaines devront être réalisées en harmonie avec ce site particulier.

Au sein de la zone urbaine, le château de Bonnemie, qui bénéficie d'une reconnaissance au titre des Monuments Historiques, et son parc, ont également été intégrés dans le site classé compte tenu de ses qualités paysagères.

À l'ouest de la commune, les principales zones urbaines sont en dehors du site classé. Sur la façade agricole de cette zone urbaine, les limites urbaines sont dans le site classé, afin de préserver les rares zones de contact entre le tissu bâti ancien et l'espace agricole. Les zones à urbaniser ont été exclues du

site, ainsi qu'une vaste secteur de regroupement de parcelles campées déjà investie par de nombreux mobil-homes.

Côté littoral, il s'agit de maîtriser l'évolution de la dune. Comme la route touristique marque globalement la limite la dune, la limite du site classé suit cette voie. Une grande partie de cet espace est en zone naturelle et/ou en espace remarquable dans le plan local d'urbanisme de la commune, y compris certains espaces fortement marqués par le bâti diffus. Certains secteurs sont cependant en zone urbaine, et il s'agit, dans ce cas, d'interdire les nouvelles implantations et de maîtriser l'évolution des bâtiments existants. Il s'agit également de conserver le caractère naturel du camping municipal et du camping des pins.

Le port de la Cotinière est également dans le site classé, ainsi que les espaces publics qui lui sont associés. Ce secteur est également amené à évoluer (adaptation des bâtiments, amélioration des espaces publics, ...). Ces aménagements devront permettre d'améliorer les qualités urbaines et paysagères de cet espace emblématique dont la mise en valeur est aujourd'hui très limitée. A proximité de la Cotinière, le site prévu pour l'implantation d'une zone d'activités réservée aux pêcheurs est également inclus au site classé tout comme la station d'épuration, implantée au sein d'une zone humide de grande qualité écologique et paysagère. Cette structure évoluera nécessairement et devra tenir compte de la sensibilité écologique et paysagère de ce site.

Au sud de la commune, le secteur de la Perroche est intégralement classé. Il s'agit de surveiller l'évolution de cet espace mitoyen du secteur historique de la Perroche et du Prieuré Saint-Médard, sur la commune de Dolus-d'Oléron. La présence de nombreuses parcelles campées, la tendance à l'implantation de mobile homes sur les campings des Flots, de l'Atlantique, de la Perroche dégradent globalement les perceptions sur ce site sensible à l'extrémité de la baie de la Perroche. Il existe sur cet espace un fort enjeu de reconquête. Au sein du secteur agricole entre Saint Pierre d'Oléron et la Cotinière, le hameau de Maisonneuve et plusieurs de ses extensions planifiées au Plan Local d'Urbanisme sont en dehors du site classé, compte tenu de la dilution de la forme urbaine d'origine au sein des extensions pavillonnaires. Certaines franges de ce hameau sont néanmoins dans le site classé afin de surveiller leur évolution. Les hameaux de la Natonnière et de la Garelière, les terrains de campings et les regroupements de parcelles privées campées, qui s'y rattachent sont également en dehors du site classé.

D'autres secteurs spécifiques répartis sur le territoire agricole sont également dans le site classé et notamment la zone d'incinération des déchets ainsi que l'aérodrome, plusieurs colonies et un centre équestre. Les aménagements qui seront réalisés sur ces sites devront toujours aller dans le sens d'une amélioration de leur intégration au sein de l'espace agricole.



4.5 - Dolus-d'Oléron

Les entités paysagères

Le bourg de Dolus-d'Oléron, implanté au centre de la commune, a fait l'objet d'extensions pavillonnaires dans plusieurs directions et présente une forme urbaine peu lisible dans le paysage. Le contexte relativement boisé autour du bourg atténue cette dilution de la forme urbaine, et facilite l'intégration des secteurs les moins intéressants. Au centre, l'église et le cimetière sont en contact direct avec un ensemble viticole bordé de bois. Cela crée un espace particulier dont l'intérêt mérite d'être souligné.

Les hameaux sont nombreux sur le territoire agricole, le plus souvent en limite de dune ou de marais. La plupart ont fait l'objet d'extensions pavillonnaires. Les Allards, la Rémigeasse et Vertbois ont ainsi absorbé des hameaux plus petits.

De grandes chênaies sont omniprésentes sur les terres hautes (Bois d'Anga, Bois des Chênes, Bois des Grands Champs). Les grands dégagements visuels à travers les zones agricoles sont donc rares et les paysages agricoles offrent davantage des ambiances de clairières. Ce contexte met en scène les grandes propriétés foncières et leurs bâtis remarquables, très nombreuses sur cette commune (Le Treuil, Méré, Matha, le Moulin de la Parée, la Vezouzière). En dehors de ces grands domaines, où le parcellaire de grande dimension a permis le maintien d'une activité agricole, les autres espaces agricoles, très morcelés, ont tendance à s'enfricher, confirmant la sensation de paysages plus fermés liés au bois plus anciens.

A l'est de la commune, de nombreuses digitations des marais salés pénètrent au sein des terres hautes jusqu'aux hameaux qui soulignent leur extrémité. L'interpénétration des espaces agricoles, des bois et des marais offre un paysage original et différent des grands marais de Saint-Pierre-d'Oléron et Saint-Georges-d'Oléron. On retrouve par contre les vastes paysages d'estran que la route des huîtres permet d'approcher de plus près. A l'ouest de la commune, le marais doux de la Perroche présente une grande diversité de milieux humides ouverts sur de grandes parcelles. Le marais doux d'Avail, qui fait l'objet d'un arrêté de biotope, est également un ensemble de milieux humides ouverts, mais au sein d'un écrin boisé qui offre un paysage très original. L'extrémité nord de la forêt domaniale de Saint Trojan s'étire le long du littoral à l'ouest de la commune. Vertbois, le Deu et Riveau soulignent une zone d'interface très riche entre cette forêt, les marais salés, le marais doux d'Avail et un ensemble viticole de belle composition autour du Moulin de la Parée. L'urbanisation a hélas gagné l'intérieur de la forêt et s'est prolongée le long de la route touristique. Néanmoins, une réelle coupure d'urbanisation existe entre Vertbois et l'Ecuissière. Entre l'Ecuissière et la Rémigeasse, qui marquent l'extrémité de cette grande forêt, cette coupure a aujourd'hui disparu à l'ouest de la route touristique. Elle

a heureusement été préservée à l'est et autorise des vues de qualité vers le domaine du Treuil.

Le hameau de la Perroche, à l'extrémité de la baie du même nom, offre quant à lui un décor ancien bien préservé sur sa façade littorale à Dolus d'Oléron. C'est davantage en retrait de cette façade, sur la commune de Saint Pierre d'Oléron, que se sont développés des campings et parcelles campées qui atténuent la qualité de cet ensemble historique intéressant.

Les limites du site

Les hameaux les plus petits qui n'ont pas souffert d'extensions récentes (le Petit Deau, les Grissotières, la Mounière et la Rousselière) sont dans le site classé, ainsi que les groupements de cabanes ostréicoles au sein des marais salés et les grands domaines agricoles. Le hameau de la Perroche, compte tenu de son intérêt historique, est également dans le site, dans une perspective de reconquête de ses abords. Les colonies de vacances en retrait des zones urbaines, sont également intégrées au site classé, et notamment la Cailletière, aujourd'hui à l'abandon, qui évoluera certainement vers une nouvelle destination.

Autour de Dolus-d'Oléron, le cimetière et son parking, derrière l'église, sont également dans le site classé afin de veiller au maintien de ce contact original entre un centre ancien et l'espace agricole. La zone à urbaniser au sud du Grand Deau est également intégrée au site. Une extension urbaine dégraderait en effet la façade actuelle de ce hameau sur la prise des Marattes, site d'importance communautaire au titre de natura 2000. La zone à urbaniser des Bêcheries est également dans le site car la réalisation de ce nouveau quartier allongerait la façade urbaine de Dolus d'Oléron sur la D 734, alors que l'on cherche globalement à limiter l'allongement des séquences urbaines sur cette voie. Le site du projet de centre nautique et la grande zone à urbaniser du fief Melon, dans des secteurs de sensibilité paysagère moins forte, sont en dehors du site classé.

Autour des hameaux, quelques parcelles constructibles sur les franges urbaines les plus sensibles ont également été incorporées au site classé. C'est notamment le cas au niveau des Bardières, des Allards, de Grand-Village, Vertbois et la Rémigeasse. Il s'agit de maîtriser la qualité des constructions sur ces espaces stratégiques. Au nord de la Rémigeasse, quelques parcelles urbanisées et urbanisables, ainsi que le camping de l'Océan, logés entre le littoral et le marais de la Perroche, sont dans le site classé pour maîtriser leur évolution. La carrière de la Grissotière le long de la D734 a été intégrée au site classé. Celle qui se situe en face du Domaine de Matha, l'est également ainsi que la « casse », qui s'est implantée à côté.



4.6 - Le Château-d'Oléron

Les entités paysagères

Le Château-d'Oléron occupe une position stratégique que souligne magnifiquement la citadelle. Elle est une composante forte du paysage communal et a justifié la réalisation d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Les cabanes ostréicoles le long du chenal d'Ors ainsi que celles présentes à proximité du port et de la citadelle sont un autre patrimoine de la commune. Elles offrent un paysage caractéristique qu'il conviendra de préserver par l'amélioration esthétique des bâtiments récents et le respect de l'architecture traditionnelle pour les nouveaux bâtiments, en suivant le règlement de la ZPPAUP et les recommandations du guide de l'architecture ostréicole en Charente-Maritime. De part et d'autre de la citadelle, les marais salés valorisent la citadelle et la pointe sur laquelle elle a été implantée. De plus petite dimension que les vastes marais du nord, l'ensemble de leurs limites est perceptible depuis les cheminements qui les parcourent. L'urbanisation s'est développée à l'interface des marais et de la zone agricole. Elle s'est propagée le long des voies pour relier entre eux l'ensemble des hameaux qui jalonnaient cette limite. Aujourd'hui, la forme urbaine semble acquise et il s'agira essentiellement, dans le futur, d'urbaniser les espaces agricoles qui sont restés enclavés au sein de cette zone urbaine. Visibles depuis les marais, ces limites urbaines alternent des fronts bâtis, des quartiers plus discrets au sein de leurs plantations ou de minces zones boisées qui masquent l'urbanisation. Les paysages d'estran ont la même ampleur qu'à Dolus d'Oléron et font l'attrait de la promenade littorale. Les espaces agricoles sont marginaux sur la commune et particulièrement marqués par l'enfrichement. En dehors des zones urbaines, les bois occupent donc la majorité des terres hautes. Une grande partie des espaces situés au nord de la D26 ont été ou seront urbanisés sur une séquence de plusieurs kilomètres.

Le sud de la voie est resté naturel et valorise les cabanes ostréicoles du chenal d'Ors. Il offre de rares dégagements visuels plus lointains vers la forêt de Saint Trojan.

Les limites du site

Le secteur de la Citadelle, le port et les cabanes ostréicoles à proximité sont en dehors du site classé mais restent protégés au titre de la ZPPAUP.

Les marais au nord de la citadelle, entre la citadelle et Ors et au sud d'Ors sont dans le site classé, y compris les cabanes ostréicoles le long du chenal d'Ors. Une grande partie des espaces agricoles et forestiers de la commune est également dans le site classé. Néanmoins, l'urbanisation linéaire a enclavé plusieurs ensembles agricoles. Ils ont été placés en dehors du site classé et constitueront les futures réserves foncières pour la commune. Plusieurs franges urbaines en façade directe du marais ont également été intégrées au site classé à Ors, Fief Nation, Fief Melin ainsi que le camping et la ferme équestre de Montravail. Le camping du Fief Melin, qui a conservé son caractère naturel en position stratégique dominante sur le marais, est également intégré au site.

L'ensemble des espaces situés au sud de la D 26, y compris le hameau de Grésillon et le village ostréicoles d'Ors, sont intégrés dans le site. Les 3 zones à urbaniser au sud de cette voie dans le POS de la commune, seront à supprimer au moment de la révision du document d'urbanisme.

L'urbanisation diffuse, les centres et colonies de vacances des Sables et de l'Ileau, coincés entre les marais et le littoral, sont également intégrés au site classé, afin d'éviter notamment la prolifération de mobile homes sur ces secteurs en façade littorale. Une partie des emprises de la colonie de vacances du Petit Gibou est en dehors du site dans la perspective d'une urbanisation raisonnée.



4.7 - Le Grand-Village-Plage

Les entités paysagères

Le territoire de Grand Village Plage se décompose aisément en trois entités paysagères :

- un secteur de marais salés à l'est,
- une étroite bande de terre agricole aujourd'hui en grande partie occupée par l'urbanisation,
- la forêt domaniale de Saint Trojan et la dune grise qui la prolonge vers l'ouest.

Le marais qui s'étend entre le Château d'Oléron et Grand Village Plage offre des perspectives lointaines sur des horizons d'une grande diversité : la forêt domaniale, la mer et l'estran, les zones urbaines qui l'entourent. Les routes qui relient la Bordelière à Grand Village et la Chevalerie à Petit Village offrent des perspectives magnifiques sur ces marais et sur des îlots boisés de pins.

Les hameaux anciens de Grand Village, Petit Village et Trillou forment aujourd'hui une même continuité urbaine qui se prolonge au nord à Dolus d'Oléron et au sud à Saint Trojan. Les rares terres agricoles qui restent sont aujourd'hui cernées par l'urbanisation et semblent elles-mêmes vouées à l'urbanisation. C'est déjà le cas des espaces situés entre Grand Village et Petit Village, le long de la D126, route d'accès au sud de l'île, qui sont en cours d'urbanisation. Quelques quartiers se sont développés dans la forêt mais sur une étendue limitée.

Les limites du site

La forêt domaniale et les marais sont dans le site classé, ainsi que l'écomusée du Port des Salines, compte tenu de sa position en vitrine sur les marais. Au niveau de la zone urbaine, le site classé comprend :

- L'urbanisation linéaire le long de la D126 au sud de la Giraudière. L'objectif est d'interdire la densification du bâti, de préserver des transparences sur cette zone de transition entre dune et marais.
- L'urbanisation linéaire au sud des Allassins, pour les mêmes raisons,
- Le Petit Village et les zones urbanisables entre ce hameau et la D26E/D126, pour préserver le caractère pittoresque de ce hameau et les qualités du parcours vers le sud de l'île. Entre le hameau et la route, les zones actuellement urbanisables le resteraient avec une exigence de qualité architecturale et paysagère.
- La zone 1Nae des dunes de la Giraudière resterait en l'état pour limiter le « grignotage » de la forêt en direction du littoral.

Le camping des Pins, et la zone Ub de l'Epinette, comprise entre ce camping et la zone urbaine, sont en dehors du site compte tenu de la proximité immédiate de cet espace avec le centre bourg. Au nord de la commune, entre le Chaudron, Trillon et le Jard, des zones NB et NC sont exclues du site, compte tenu du caractère enclavé de ces espaces agricoles au sein de zones bâties, dans des secteurs aux sensibilités paysagères et écologiques moins marquées.



4.8 - Saint-Trojan-les-Bains

Les entités paysagères

L'histoire de Saint-Trojan-les-Bains est étroitement associée à la dune et au marais. Le bourg ancien paraît coincé entre ces deux entités, la dune ayant déjà recouvert un premier village sous l'effet du vent. Le territoire de Saint-Trojan-les-Bains est à présent essentiellement forestier suite aux travaux de plantations pour la fixation de la dune au siècle dernier. Le climat très doux a attiré alors les services des enfants malades des villes, notamment sur le site de Lannelongue au sud du marais des Bris. C'est à cette même époque que s'est développé le tourisme balnéaire, avec ses maisons caractéristiques du front de mer au sud du village.

Le centre-bourg est installé sur le flanc de la dune. Très dense, il a conservé le charme pittoresque de ses origines. La D126 passe au pied du village et le sépare du port ostréicole de petite dimension. Le quartier balnéaire ancien s'étend au sud du village toujours sur le flanc de la dune. Moins dense que le centre, il a conservé un patrimoine arboré qui l'intègre parfaitement dans le fond boisé de la dune qui le domine. Cet ensemble urbain constitue une façade essentielle de l'île, notamment depuis le viaduc d'accès à l'île. Le centre héliomarin se situe à l'extrémité sud de cette promenade balnéaire.

L'urbanisation plus récente de Saint Trojan les Bains s'est développée autour du marais des Bris. Elle est composée de plusieurs quartiers aux ambiances variées. Au nord et au sud du marais, des quartiers balnéaires ont conservé un contexte arboré dans lequel ils se fondent. Plus à l'ouest, des quartiers plus denses présentent une architecture moins typique et avec des plantations plus rares. Ils tranchent davantage avec la forêt domaniale qui les entoure.

La forêt offre une diversité d'ambiances décrites dans le chapitre précédent. Le petit train de Saint Trojan est un moyen original de la traverser pour se rendre à la pointe de l'île et apprécier le panorama sur le Coureau d'Oléron et la forêt de la Coubre.

Les rares secteurs de marais sont constitués d'une frange d'ancien marais salants : au nord de la commune, le marais Perdu souligne l'interface entre le centre bourg et le littoral, et au sud le marais des Bris, séparé du Coureau d'Oléron par la digue Pacaud. Le reste du marais des Bris a malheureusement été urbanisé : il ne présente plus d'intérêt paysager ou patrimonial et a été exclu du site classé.

Les parties naturelles de ces marais et les digues qui les protègent offrent de magnifiques points de vue sur les quartiers balnéaires anciens, le pont et la rive continentale. Proches des zones urbaines, ils ont aujourd'hui une véritable vocation de parc naturel très fréquenté par les promeneurs (le marais des Bris encore naturel a été acquis au titre des espaces naturels sensibles du département).

Au sud de l'île, la grande baie de Gatseau est un site d'une grande beauté, où la mer et la terre s'interpénètrent au sein d'herbiers de grandes étendues.

Les plages enfin sont évidemment très prisées. Sur la côte ouest, la grande plage offre un décor qui s'apparente à celui de plages des landes, alors que la plage de Gatseau, à l'est, est un site charmant en lien avec la forme du rivage, l'avancée de la forêt jusque sur la plage et les vues sur la forêt de la Coubre sur la rive continentale. C'est une ambiance étonnante, donnant l'impression d'être devant un lagon tropical.

Les limites du site

Le site classé comprend l'intégralité des marais et la forêt domaniale qui composent le paysage naturel de la commune. Au niveau de la zone urbaine et du nord au sud de la commune :

- L'urbanisation linéaire le long de la D126 est intégrée au site classé pour limiter la densification du bâti sur cette importante zone de transition, et conserver des transparences entre dune et marais, comme sur la commune voisine de Grand Village Plage,
- Le centre ancien dense est en dehors du site classé, mais il mériterait des mesures de protection adaptées à ce contexte urbain dense. Le port et ses bâtiments ainsi que les quelques maisons à l'est de la D126, sont dans le site classé puisque ces espaces sont directement perçus de l'estran.
- Au sud du centre bourg, le secteur balnéaire le plus typique de l'île, entre la route littorale et la dune domaniale, est intégré dans le site. Ce quartier balnéaire, véritable image de marque de la commune et de l'île est en effet très covisible, notamment depuis le viaduc et la façade continentale. La qualité de nombreux pavillons typiques de l'époque balnéaire, leur mise en scène devant la lisière de la dune domaniale méritent une telle reconnaissance. Dans ce cas, l'objectif du classement n'est pas de figer l'état actuel, mais de faire en sorte que chaque nouvelle composante, bâtie ou autre, qui viendra s'intégrer dans cet ensemble, soit en harmonie avec ce site.

Pour la même raison, le centre héliomarin est classé depuis sa façade littorale jusqu'aux premiers bâtiments. Dans son prolongement au sud, les premières parcelles de quartiers balnéaires plus récents sont également classées pour préserver l'équilibre actuel entre le bâti et le contexte arboré des parcelles, en vitrine directe sur le littoral et le marais des Bris, lui-même classé dans sa partie naturelle.

À l'ouest du Marais, les zones urbanisées et urbanisables ainsi que le secteur des jardins familiaux, la station d'épuration et le camping sont en dehors du site classé.

Au sud, le secteur de Lannelongue ainsi que le Novotel, isolés du noyau urbain et dans un contexte arboré important, sont intégrés au site classé.

Sur la frange nord, 2 zones à urbaniser du Plan d'Occupation des Sols sont incluses dans le site classé : les Martinets et Montplaisir.

Les campings, au nord de cet espace, en limite de zone urbaine et ayant conservé un caractère naturel évident sont intégrés au site.



4.9 - Données chiffrées

Commune	Surface communale (ha)	Surface du site classé (ha)	site classé par rapport à la surface communale (%)
Saint-Denis-d'Oléron	1197	952	79.5
La Brée-les-Bains	745	579	77.8
Saint-Georges-d'Oléron	4678	3982	85.1
Saint-Pierre-d'Oléron	4085	3396	83.1
Dolus-d'Oléron	2900	2477	85.4
Le Château-d'Oléron	1550	1179	76.1
Grand-Village-Plage	643	517	80.4
Saint-Trojan-les-Bains	1774	1640	92.4
Domaine Public Maritime		7150	

5

Conclusion

Ce rapport a défini la richesse des paysages et des milieux naturels Oléronais. Le caractère insulaire de ce site d'exception participe de son identification géographique, paysagère et écologique et justifie une reconnaissance forte.

Les pressions multiples qui s'exercent globalement sur les territoires et milieux littoraux, et de façon certaine à Oléron compte tenu de son attractivité touristique, nécessitent également une protection forte de l'île, telle qu'elle a été mise en œuvre sur Ré, sa voisine.

Reconnaissant son caractère remarquable, site à la fois patrimoine scientifique et pittoresque, l'Etat se devait de classer l'île d'Oléron au titre des sites (articles L 341.1 et suivants du code de l'environnement). Ce classement permettra également d'assurer la protection des paysages de l'île et offrira par ailleurs la plus grande pérennité possible à l'intention de protection.

Cette mesure forte est sans doute la plus adaptée, compte tenu de l'intérêt du site, des atteintes possibles, mais aussi et surtout de la relative souplesse de gestion qu'offre cet outil juridique puisqu'il s'agit, dans tous les cas, d'une gestion au cas par cas, dans l'esprit d'une conservation de l'aspect des lieux (cf. article L.341-10 du Code de l'Environnement).

La pression touristique et les effets de l'urbanisation, les techniques lourdes de gestion des phénomènes naturels, tels que l'érosion marine, ont généré des atteintes parfois fortes sur les paysages naturels et agricoles. Il y aura donc, au sein du site classé, des enjeux de reconquête de certains paysages dénaturés. Les évolutions possibles des activités ostréicoles et agricoles, devront également être accompagnées, afin de maîtriser leurs effets sur le paysage.

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Marennes-Oléron témoigne d'une réelle et forte prise de conscience de ces

problématiques, et d'une volonté de les faire évoluer dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux écologiques et paysagers. Le plan vélo, le plan plage révèlent également une volonté d'atténuer les effets négatifs du tourisme en adaptant les aménagements et les comportements aux qualités du site.

Le classement au titre des sites, des espaces naturels et agricoles, est une étape essentielle dans la reconnaissance et de la protection des paysages de l'île. Néanmoins, il n'est pas le mieux adapté à la protection des sites urbains, dont un certain nombre mérite une telle reconnaissance sur l'île. Ces sites urbains pourraient faire l'objet, dans un premier temps, d'un site inscrit dont la mise en œuvre plus rapide devra néanmoins faire l'objet d'une nouvelle démarche de concertation avec les élus et les habitants de l'île. Une partie de ces sites inscrits, et notamment les centres anciens et les secteurs patrimoniaux, pourraient à terme devenir des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), protection la mieux adaptée aux sites urbains. Une ZPPAUP existe au Château d'Oléron, et deux autres sont en cours de finalisation à Saint Pierre d'Oléron et Saint Georges d'Oléron. Ce type de protection devra donc être étendue aux autres zones urbaines afin d'aboutir à un système de protection cohérent à l'échelle de l'île.

L'enquête administrative permet à chacun d'exprimer son point de vue, à la fois sur l'objet du classement, ainsi que sur le périmètre du site classé. Elle pourra conduire à des adaptations de ce périmètre sous réserve qu'elles soient justifiées au regard de critères pittoresques et scientifiques. Ces modifications ne peuvent aboutir qu'à une réduction de l'emprise du site classé et non l'inverse.

6

Bibliographie

OUVRAGES GENERAUX

Le Sel, la fleur et les paludiers

Marc-Henry ANDRE / Jeanne BRETAUDEAU / Denise NEVEU
Editions Libris, 2001

Les huîtres, l'ostréiculteur et l'écailleur

Jeanne BRETAUDEAU / Denise NEVEU
Editions Libris, 2001

Petite histoire de l'île d'Oléron

Marcel DELAFOSSE
Editions Rupella, 1999

Paysages de Marais

Sous la direction de Pierre DONADIEU
Editions Jean-Pierre de Monza, 1996

Bastions de la Mer – Le guide des fortifications de la Charente-Maritime

Nicolas FAUCHERRE
Editions Patrimoines Médias, 1995

Les jardiniers de la mer

Jean LAVALLEE
Editions de l'Aube, 1998

Guide de la flore des dunes littorales de la Bretagne au sud des Landes

Office National des Forêts, sous la direction de Jean Favennec
Editions Sud-Ouest, 1998

Île d'Oléron – Itinéraires de découvertes

Jean-Pierre BOSC
Editions Ouest France, 1998

Gérer la transformation du patrimoine ostréicole dans le grand Ouest

CAUE 17. Rencontres Régionales, 20 Juin 2002 – ACTES –
Editions du CAUE 17, 2002

Sur les falaises de Chassiron – Contes et récits de l'île d'Oléron

Roger BITHONNEAU
Editions LOCAL, 1992

Belle Oléron, du Fort-Louvois à Chassiron

Claude VEYSSIERE
Editions Rupella, 2004

Itinéraires croisés

Hugues CHEMIN / Georges LIMBOUR
Editions Local, 1997

Les îles du Ponant, histoires et géographies des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique

Louis BRIGAND
Editions Palantines, 2002

BROCHURES, GUIDES, ETUDES

Ouvrages hydrauliques et gestionnaires en marais atlantiques

Forum des Marais Atlantiques / Union des Marais de la Charente-Maritime

Guide de l'architecture ostréicole de Charente-Maritime (1997)

Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime

Sophie Blanchet/Sphair

Document d'Objectifs des dunes et forêts de l'île d'Oléron (2001)

DIREN Poitou-Charentes / Préfecture de la Région Poitou-Charentes.

Exposition : Oléron Fragile, regards sur les transformations récentes des paysages oléronais

DIREN Poitou-Charentes / Pays Marennes Oléron / Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Rapport de présentation : Projet de classement au titres des articles L341.1 et suivants du code de l'environnement de l'ancien Golfe de Saintonge (2002)

Catherine OLLIER / Sylvain PROVOST

Mémoire : Le camping-caravaning sur parcelles privées en Oléron – Etat des lieux au regard du projet de classement de l'île (2002)

Cécile AUBERT

Mémoire : Evolution des paysages de l'île d'Oléron – Pour une prise de conscience (2003)

Alain TEXIER

Mémoire : Etudes des dynamiques des paysages de l'île d'Oléron (2003)

Olivier CHRISTELLE

Mémoire : Les espaces naturels de l'île d'Oléron – sensibilités, perspectives (1997)

Anne DRILLEAU

DIVERS

Pays Marennes Oléron (CREHAM/BKM). Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Marennes Oléron – dossier approuvé (2005)

Documents d'urbanisme des communes de l'île d'Oléron.

Les Cahiers d'Oléron, revue trimestrielle publiée par le L.O.C.A.L.

Ce rapport a été établi par Olivier GOUET
Conception - réalisation de la mise en page et cartographie : Catherine OLLIER
Photographies : Thierry DEGEN (sauf p36-photo 1 : BERNARD/ECAV et p42-43 : ©BD ortho IGN)
Illustrations et blocs diagrammes : Léna MANSEC

Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes
14, boulevard Chasseigne - BP 80038 Poitiers cedex - Tél : 05.49.50.36.50 - Fax : 05.49.50.36.60
Mèl : diren@poitou-charentes.ecologie.gouv.fr - Site : www.diren-poitou-charentes.fr